

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 7 NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

◆ VOLUME BUDGETAIRE	34
CD-23-11-2283	34
FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - NOV. 2023	34
CD-23-11-2280	42
FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	42
◆ COHESION SOCIALE	63
<i>AUTONOMIE</i>	<i>63</i>
CD-23-11-2297	63
AUTONOMIE - CONVENTION CADRE AVEC LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES - MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE - NOV. 2023	63
◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	64
<i>BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX</i>	<i>64</i>
CD-23-11-2300	64
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - ADHESION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE DE GAZ NATUREL PROPOSE PAR L'UGAP - NOV. 2023	64
<i>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES</i>	<i>64</i>
CD-23-11-2303	64

VIABILITE HIVERNALE - PLAN D'INTERVENTION DE DECLENCHEMENTS DES AVALANCHES - RD 186 - ACCES STATION RISOU - NOV. 2023	64
---	----

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE66

ÉDUCATION..... 66

CD-23-11-2301	66
EDUCATION - SUBVENTIONS AU TITRE DES ACTIONS PEDAGOGIQUES - NOV. 2023	66
CD-23-11-2302	67
COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT - DOTATION COMPLEMENTAIRE 2023 - NOV. 2023	67

◆ FINANCES68

CD-23-11-2282	68
FINANCES - SDIS - AVENANT EXCEPTIONNEL - CONTRIBUTION DÉPARTEMENTALE 2023 - NOV. 2023	68
CD-23-11-2288	69
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OGEC SAINT JOSEPH - NOV. 2023	69
CD-23-11-2308	69
FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE 2023 - MODIFICATION - NOV. 2023	69

◆ FONCTIONNEMENT70

RESSOURCES HUMAINES70

CD-23-11-2253	70
RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - NOV. 2023	70

NUMÉRIQUE70

CD-23-11-2304	70
TRANSFORMATION NUMERIQUE - ADHESION A LA CANUT - NOV. 2023	70

DIVERS71

CD-23-11-2255	71
---------------------	----

ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - TROISIEME TRIMESTRE 2023	71
CD-23-11-2272	72
AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - TROISIEME TRIMESTRE 2023 - NOV. 2023	72
CD-23-11-2310	72
AFFAIRES JURIDIQUES - AVIS RELATIF AU CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE ROUSSET - ROUSSET-SERRE-PONCON - NOV. 2023	72

MOTION.....	73
--------------------	-----------

Motion sur l'Aménagement d'un Giratoire à l'intersection de la RN 85 et de la RD 942, dit Rond-Point de Tallard, visant à améliorer à la fois la desserte des Stations et Vallées du Nord des Hautes-Alpes, l'Aire Gapençaise et la Vallée de l'Ubaye.....	73
--	----

(La séance est ouverte à 9 h 35, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT. - Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental de ce jour. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, TENOUX, TRUPHÈME, VIOSSAT.

Procurations : Madame MOREAU a donné procuration à Monsieur NICOLAS. Madame SAUDEMONT a donné procuration à Monsieur BERNARD.

Monsieur LE PRESIDENT. - Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Bonjour à tous et à toutes et merci de votre présence, ce matin, pour cette réunion du Conseil Départemental qui sera essentiellement consacrée au débat d'Orientations Budgétaires et à la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal.

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur du Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires et d'Hygiène Alimentaire (LDVHA), Pierre-Louis HEUS. Bienvenue dans le département des Hautes-Alpes.

Bienvenue au Laboratoire, dans un organisme stratégique pour les Haut-Alpins et pour ceux qui vivent dans les Hautes-Alpes. On vous souhaite une bonne installation, et à très bientôt.

Petit retour en arrière sur l'actualité, depuis notre dernière réunion, avec en premier lieu, la présentation officielle du Tour de France 2024. Elle a eu lieu à Paris, le 25 octobre dernier ; vous l'avez sous les yeux. Elle a été assurée par Christian PRUDHOMME. Ce 111^{ème} Tour de France s'annonce exceptionnel à bien des égards, notamment pour notre territoire, avec 4 jours de cyclisme de très haut niveau. Le Tour fera une première incursion dans les Hautes-Alpes le 2 juillet, à l'occasion de la quatrième étape entre Pinerolo et Valloire. Le peloton arrivera d'Italie par le Col du Montgenèvre et prendra la direction de la Savoie, en passant par Briançon, la Vallée de la Guisane, le Lautaret, le Galibier. Cette étape ne sera qu'une entrée en matière. Rendez-vous ensuite pour une arrivée historique à Superdévoluy. Ce sera une grande première, le 17 juillet, à l'occasion de la 17^{ème} étape.

Le lendemain, le départ de la 18^{ème} étape sera donné à Gap. Le parcours permettra de rejoindre Barcelonnette, moyennant un passage à nouveau par le Dévoluy, puis par le Champsaur, afin de redescendre La Bâtie pour prendre la direction de Serre-Ponçon et Savines-le-Lac.

Enfin, le 19 juillet, le départ sera donné à Embrun pour une étape en direction d'Isola 2000, par le Col de Vars. Nous ne serons alors plus qu'à deux jours de la grande arrivée qui aura lieu exceptionnellement à Nice.

On reste à Paris avec, le lendemain de cette présentation du Tour 2024, pour une réunion du groupe travail « Montagne de Départements de France », un groupe de travail que j'ai le plaisir de présider. Une réunion que j'ai souhaitée afin d'évoquer, notamment avec mes homologues Présidents de Départements de Montagne en particulier, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés du fait de la forte hausse du coût de l'énergie. Une hausse qui a un impact très significatif sur notre économie, notamment dans nos stations, et pour le fonctionnement des Association Syndicale Autorisée (A.S.A). Le seul point positif est que nous ne sommes pas seuls. De nombreux domaines

skiabiles ont eu à renégocier leur contrat avec l'EDF, l'an dernier, et se retrouvent avec le couteau sous la gorge. Nous adresserons, avec le Président de Départements de France, François SAUVADET, un courrier à la Première Ministre afin de la sensibiliser une nouvelle fois à ces situations catastrophiques.

Nous sommes en relation également avec les cabinets du Ministre de l'Économie et des Finances et de la Ministre Déléguée aux PME. Je veux parler bien entendu de Bruno LE MAIRE et d'Olivia GRÉGOIRE.

Autre point d'actualité important : j'ai le plaisir de vous rappeler, si la nouvelle vous avait échappé, que l'Assemblée Générale Constitutive de la Société d'Économie Mixte (S.E.M) des Hautes-Alpes a eu lieu à l'Hôtel du Département, la semaine dernière, et que la société sera donc pleinement opérationnelle en janvier 2024, après le recrutement de son directeur. Voilà un peu plus de deux ans que nous parlons régulièrement de ce projet. Nous avons d'ailleurs délibéré sur les statuts de la société et sur le pacte d'actionnaires, lors de nos deux dernières réunions de juin et de septembre. Voilà donc l'aboutissement de nombreux mois de travail, jalonnés *il faut le rappeler* de plus de 40 réunions avec les partenaires. Représentant 130 heures d'échanges sur la mise en œuvre pratique de cette société. Une S.E.M, dotée d'un capital de plus de 3,5 M€, a donc les moyens d'agir et de développer de beaux projets. Nous en avons recensé pour environ 60 M€, à court terme. *Ça ! c'est de la vraie écologie.* C'est un vrai pas en avant dans la transition énergétique pour notre territoire et pour notre avenir.

Enfin, pour conclure ce tour de l'actualité, la semaine dernière, la présentation du Plan de résilience du lac de Serre-Ponçon était organisée ici même. Je retiens la très forte mobilisation et la représentation de tous les acteurs locaux. Elle est révélatrice de leur prise de conscience quant à la nécessité d'agir, et d'agir collectivement, chacun à son échelle.

On ne va pas revenir sur l'été 2022, nous l'avons tous à l'esprit. L'important, aujourd'hui, est de mettre en œuvre le Plan d'Action élaboré pour faire en sorte que Serre-Ponçon reste toujours aussi attractif et qu'il remplisse ses missions de production d'énergie, de ressources pour l'irrigation des terres

agricoles situées en aval du Lac accueillant une centaine de prestataires d'activités de loisir.

77 actions sont prévues dans ce Plan pour un investissement de l'ordre de 30 ou 35 M€. Toutes ne pourront être engagées en même temps. Un travail de priorisation doit être engagé avec nos partenaires afin de faire de ce projet un véritable succès.

Le Département sera naturellement autour de la table pour contribuer à ce travail et pour financer, avec les acteurs du Bassin de Serre-Ponçon, ce plan ambitieux pour l'avenir de notre territoire.

À l'ordre du jour, aujourd'hui, nous sommes réunis pour évoquer les Orientations Budgétaires du Département. C'est un moment important de la vie de la Collectivité car il nous permet d'avoir une vision à moyen et à long termes de ce que sera notre action.

Sans faire le débat avant l'heure, je constate que nous avons les moyens de nos ambitions, c'est-à-dire les moyens de réaliser les investissements que nous avons envisagés dans notre Plan Pluriannuel d'Investissements. Ces investissements sont prévus à hauteur de 60 M€ par an et la trajectoire pourra être tenue.

Pour autant, un peu de réserve et de prudence seront de mise. Ce n'est pas Patrick RICOU qui me contredira sur ce point. Nos dépenses de fonctionnement ont augmenté, ces deux dernières années, dans des proportions importantes. Il est temps désormais de les stabiliser.

Enfin - et c'est un élément important de ce débat -, après une année 2023, au cours de laquelle le Département n'a pas emprunté, la possibilité devrait nous être offerte également, l'année prochaine, de ne pas recourir à l'emprunt si les conditions, notamment de taux, restent les mêmes qu'aujourd'hui. Patrick RICOU vous détaillera tout à l'heure ces éléments importants pour la vie de la Collectivité.

En ce qui concerne la Décision Modificative du Budget, j'avais annoncé, au mois de septembre, que le Département serait au rendez-vous du financement du surcoût de fonctionnement du SDIS, notamment du fait des

incendies de cet été. Ce financement est intégré dans la Décision Modificative à hauteur de 355 000 €.

D'une saison à l'autre, les problématiques changent et ne se ressemblent pas. Il n'aura échappé à personne que nous sommes confrontés, depuis quelques semaines, à des événements météorologiques intenses. En octobre, une première tempête a fait des dégâts assez importants dans le Pays des Écrins, le Champsaur, le Valgaudemar. J'ai sollicité de nombreuses fois Marcel CANNAT et le Service des Routes pour un état des lieux exhaustif de ces dégâts. Onze secteurs ont été identifiés sur notre propre réseau : des ouvrages d'art, des voies de circulation ont été endommagés et font l'objet de toute l'attention du Service des Routes. Un premier chiffrage, juste après l'évènement, faisait état d'un million d'euros de travaux à prévoir. Je pense que cette évaluation a évolué, depuis le temps.

La tempête du 20 octobre a été suivie par des précipitations importantes. Tant et si bien qu'un bloc rocheux s'est détaché dans La Combe de Malaval, sur la Route Départementale 1091 qui a dû être fermée à la circulation afin que le secteur soit purgé et que les dégâts causés par cette chute de bloc soient réparés. Ce secteur fait encore aujourd'hui l'objet de la plus grande surveillance, même si la circulation a été réouverte hier après-midi.

Tout ceci pour dire qu'il nous faudra également prévoir une enveloppe un peu conséquente – et Marcel CANNAT y reviendra - pour pallier les dommages de cet automne, tant sur notre patrimoine qu'aux côtés des communes qui ont souffert également. Le Département saura se montrer solidaire de la situation qu'ils ont à gérer.

Je conclurai ce propos introductif par une pensée appuyée pour Renaud MUSELIER, notre Président de Région, qui est à Lausanne aujourd'hui pour remettre, avec Laurent WAUQUIEZ, le Président de la Région voisine, et David LAPPARTIENT, le Président du Comité National Olympique, qui est également Président d'un Département de France, pour remettre le dossier de candidature des Alpes Françaises à l'organisation des Jeux olympiques de 2030. Je souhaite lui répéter tout le soutien qui est le mien, le nôtre, celui des Haut-

Alpins qui, dans un sondage réalisé par IPSOS, fin octobre, se sont prononcés à 73 % pour cette candidature à l'organisation des Jeux Olympiques chez nous. Les deux Présidents de Région déposent donc ce dossier, aujourd'hui. Il intègre notamment le concept technique de la candidature et une cartographie des sites. Suivra, le 21 novembre prochain, une réunion de la Commission des futurs hôtes et la présentation de la candidature par les deux présidents de Région.

Si l'étape du 21 novembre est franchie, place au dialogue ciblé fin novembre/début décembre, en Commission Exécutive du Comité National Olympique. Ce dialogue ciblé sera un moment clé du style « stop » ou « encore ». Si le verdict devait être « encore », le rendez-vous sera alors fixé le 9 décembre, à Val d'Isère, à nouveau avec David LAPPARTIENT, pour évoquer la suite des évènements. L'attribution officielle interviendra au cours de l'été prochain.

Je l'ai déjà dit ici – j'ai plaisir à le répéter : cette candidature est une opportunité extraordinaire pour les Hautes-Alpes, leur aménagement, leur avenir. Je la soutiens sans aucune réserve et vous remercie également de votre soutien unanime.

Et sur ce, je vous cède la parole et je vous souhaite une bonne matinée de travail.

Madame TRUPHEME, vous avez la parole.

Madame TRUPHEME. - Bonjour à tous. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

À l'ordre du jour, comme vous l'avez dit, Président, nous devons débattre des Orientations Budgétaires. Comme le mentionne le rapport de ces Orientations, c'est un moment essentiel de la vie d'une Collectivité Locale, donc de notre Conseil Départemental.

En effet, à cette occasion, sont définies sa Politique d'Investissement et sa stratégie financière pour l'avenir. Et nous tenons à remercier déjà les services pour tout le travail accompli.

L'efficacité de la gestion des dépenses est cruciale. Il est important de veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière optimale pour obtenir le maximum de résultats. Elle doit être suffisamment flexible pour s'adapter aux imprévues (crise économique ou sanitaire, inflation, contraintes gouvernementale et contexte géopolitique). Cela peut impliquer des mesures d'économies, la rationalisation des dépenses, la recherche d'efficacité. Elle est aussi dépendante bien sûr de choix politiques.

Nous avons bénéficié d'opportunités (augmentation des droits de mutation, augmentation de la part de TVA liée à l'inflation, remboursement de plus de 5 M€ suite à la dissolution du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes Côte d'Azur (SMO PACA). Nous notons des indicateurs positifs dont la baisse de la dette.

Vous souhaitez maintenir une Politique d'Investissement ambitieuse et forte en poursuivant, entre autres, le Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) engagé. Nous soutenons vos orientations, en espérant vivement que vous prendrez en compte nos propositions.

Le 41^{ème} congrès de l'Association Nationale des Élus de Montagne aura lieu chez vous, Président, en 2024. C'est l'occasion de rappeler notre attachement à nos territoires et la nécessité d'adapter les Politiques Nationales aux spécificités de notre milieu d'altitude, notamment concernant les risques rencontrés en montagne et la gestion des intempéries - vous venez d'en parler. Intempéries qui frappent souvent notre département. Les crues, qui ont sévi dernièrement sur le département, ont causé des dégâts matériels, endommagé des structures (ponts, routes) dans le Champsaur, le Valgaudemar et le Pays des Écrins. Les services du Département sont intervenus rapidement sur les ouvrages fragilisés et se sont mis en relation avec les communes qui ont subi des dégâts dont nous saluons l'efficacité des services dans leurs interventions

et nous remercions par avance, le Président, l'engagement financier, au cas par cas, que vous nous avez promis, lors de la dernière réunion des coprésidents.

Vous présentez une Motion à propos de l'Aménagement de la sortie de l'Autoroute A51 à la Route Départementale 942, en rappelant que ces dossiers de desserte du territoire n'ont que trop longtemps fait partie du débat public, et qu'il est désormais temps d'agir. Notre groupe soutient votre proposition, votera cette motion, et propose également, dans cet élan, d'interpeller les différentes parties prenantes pour gérer l'enclavement du nord du département, mais également poursuivre les travaux d'aménagement de la 1075, sans négliger et délaissier notre desserte ferroviaire, colonne vertébrale du département.

Comme vous l'avez évoqué, Président, notre département sera, l'année prochaine, le théâtre de plusieurs évènements de grande envergure. Vous avez parlé de la 111^{ème} édition du Tour de France, une course de cyclistes, la plus célèbre au monde, qui fera une part belle à notre beau département. Cet évènement, avec ses Cols, ses routes et ses étapes, est une fête populaire et une vitrine qui permet de faire connaître notre Territoire partout en France et dans le monde. 2024 sera aussi le retour du Rallye de Monte-Carlo, du Meeting Aérien, de la montée en puissance de l'Opération Terre de Jeux.

Bien que ce ne soit ce pas dans ses compétences premières, le Département s'est toujours engagé dans ces actions qui vont dans le sens du dynamisme du Territoire. Ainsi, on a l'impression que notre département est toujours premier sur le podium et est mis en avant pour de nombreux domaines. Nous en sommes ravis et nous tenons à remercier tous les partenaires : l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes (ADDET05), les Élus, les Acteurs Touristiques, qui font des efforts pour avancer dans ce sens.

C'est sûrement dû aussi à la montée de la fibre : 80 % de notre territoire serait équipé. Nous sommes favorables au fait d'accentuer la communication sur ce thème, espérant impulser le Développement Économique, Touristique et même Médical.

En revanche, nous sommes tous conscients des difficultés dues aux dysfonctionnements de l'installation de la fibre qui, dans certains cas, exaspèrent certains Haut-Alpins. Lors de la réunion des coprésidents, l'idée d'un audit technique et qualitatif sur l'installation de la fibre a été proposée.

Nous saluons cette initiative qui est plus que nécessaire, et pourquoi pas de rajouter et de s'inspirer du dispositif Alpes Satellite, Projet Européen déjà présent, dans certains cas, dans le Nord du département. Dispositif qui permet l'accès par satellite de la fibre dans les coins les plus reculés, et ainsi pourquoi pas devenir aussi le premier département 100 % connecté.

Je l'ai dit en introduction, notre Vice-Président Patrick RICOU va nous présenter le rapport des Orientations Budgétaires 2024. Le niveau d'investissement n'a jamais été aussi élevé depuis 10 ans, et notre Collectivité se désendette. Mais... Oui, Président, il y a un mais : nos Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) souffrent : d'une forte augmentation du prix de l'alimentation, de l'énergie - vous y avez fait référence tout à l'heure -, augmentation de la Masse Salariale liée à l'absentéisme et aux revalorisations financières liées au *Ségur* qui n'ont pas été intégralement compensées. Inévitablement, cela crée un déficit en fin d'exercice. Les finances de nos Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de nos Service d'Aide A Domicile (SAAD), sont dans le rouge. Pourtant, c'est un secteur économique énorme pour notre département, qui représente beaucoup d'emplois qui d'ailleurs devraient être revalorisés. D'après Le Dauphiné Libéré du 29 septembre 2023, dans ce domaine, nous sommes les premiers, mais malheureusement, en partant de la fin. Le Département des Hautes-Alpes fait partie des six Départements français qui ont le moins augmenté les budgets des EHPAD et des services à la personne en 2023 : 1 %, alors que l'inflation était d'environ 6 %. L'enquête a été réalisée par l'Association des Directeurs au service des personnes âgées. Je cite un extrait de cet article : *Ces dotations très insuffisantes entraînent de graves difficultés financières qui obligent les EHPAD*

et services à domicile à faire des économies drastiques, certaines fois sur les frais de personnel et le budget de l'alimentation.

Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), vous proposez une augmentation de 2 %. En fait, quand on dit 2 %, c'est l'augmentation du Taux Horaire ou Journalier autorisé, fixé à ces structures par les Conseils Départementaux. Ce n'est pas l'enveloppe budgétaire Départementale allouée qui est augmentée. Le Département est concerné uniquement pour le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et pour les personnes qui sont à l'Aide Sociale.

Alors oui ! La gestion des EHPAD est un défi complexe. Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, comme les Services d'Aide A Domicile (SAAD), sont des acteurs majeurs de notre système de santé et de notre Politique Sociale Départementale. Leur mission est de garantir une qualité de vie optimale aux résidents, tout en leur offrant les soins et le soutien dont ils ont besoin. Cependant, la question des prix est une préoccupation constante, et il est de notre devoir, en tant que représentants du Département, de nous assurer que les tarifs pratiqués sont équitables nationalement, accessibles pour tous et viables pour les structures.

La solidarité est une valeur fondamentale de notre Assemblée, et nous devons faire tout notre possible pour garantir que nos aînés puissent vivre leurs dernières années dans la dignité et le confort, en maintenant une approche financière accessible et viable pour les établissements.

Oui ! C'est un équilibre complexe, mais vos choix, nos votes mettent des Associations, des Etablissements en déficit. C'est comme si on demandait à « *un commerce de vendre à perte, en dessous de son prix de revient* ».

Lors des Assises des EHPAD, qui ont eu lieu les 12 et 13 septembre 2023, les représentants du secteur ont tiré la sonnette d'alarme : *Il faut compenser les effets mortifères de l'inflation, les coûts ont évolué infiniment plus vite que les EHPAD* - je cite une des conférences qui a eu lieu à ce moment-là. Par exemple, pour un EHPAD Haut-Alpin, qui a un prix de revient de 80 € par jour, alors que, l'autorisation Départementale n'est qu'à 60 €.

Ce sont des prix que j'ai arrondis. Donc, cette structure perd 20 € par jour et par résident. C'est un peu la même chose pour les EHPAD.

En conclusion, il nous paraît important d'augmenter, il y a 3 points :
Le budget alloué aux EHPAD et SAAD dans les Orientations Budgétaires à une hauteur proche de l'inflation. Il nous paraît aussi important d'inscrire ces structures dans une ligne budgétaire conséquente d'investissement, ce qui participerait également à la relance économique. Et il faut poursuivre bien sûr le dialogue constructif avec les structures du département, les familles, les acteurs de la santé et du social pour trouver des solutions équilibrées et durables en ce qui concerne les tarifs pratiqués.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement avec cette question cruciale qui touche le cœur de notre Communauté. En travaillant ensemble, nous pouvons garantir un avenir meilleur pour nos aînées et pour l'ensemble de la population de notre département. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Anne. Je voudrais d'abord te remercier pour la confiance que tu fais à l'Assemblée Départementale et à sa Majorité sur le traitement de l'avenir de la Collectivité. Sur le point particulier que tu as évoqué en fin de ton discours, sur les EHPAD, on s'est engagés à faire un point avec Ginette MOSTACHI sur cette question-là parce que cette question est importante pour nous tous, et on ne laissera pas les EHPAD dépérir, comme on pourrait l'imaginer en entendant ou simplement en lisant une tirade dans un journal. Cette question sera évoquée parce qu'il y a des conséquences financières pour nous. C'est une question réelle. Mais, pas que pour nous. Quand on fixe le prix de journée, il y a quelqu'un qui le paye : ce sont nos concitoyens. Il faut faire une analyse précise des besoins de tous ces établissements - ce que nous allons faire - et derrière, il faudra trouver la bonne solution pour que chacun y retrouve son équilibre et que ces Etablissements puissent continuer à fonctionner dans de bonnes conditions. Nous nous y sommes engagés, tu peux nous faire confiance également là-dessus.

Monsieur MURGIA ?

Monsieur MURGIA. - Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je voudrais me joindre à vos propos et rappeler que, sur le sujet des EHPAD qui est un sujet majeur, nous ne sommes pas seuls et qu'il serait bien injuste de faire reporter seulement sur le Département la responsabilité pleine et entière de l'avenir des EHPAD. J'entends par là que nous avons aussi un rôle à jouer dans la future négociation de la revoyure du Ségur sur laquelle je rappelle qu'un certain nombre d'EHPAD, dont par exemple celui de Briançon, sont des EHPAD hospitaliers qui dépendent, en l'occurrence, de notre Groupement Hospitalier Territorial, dont on attend aussi que, dans le Ségur, il y ait un certain nombre d'investissements. On ne peut pas faire tout reposer sur le prix de journée et tout sur le Département. Il y a aussi un sujet qui est celui de l'argent que les uns et les autres, structures privées ou structures publiques, mettent sur la table pour se rénover. Et Dieu sait que « l'Etoile des Neiges », à Briançon, pour ne prendre que cet exemple – pardonnez-moi si je le connais mieux - a besoin d'investissements parce que nous devons aujourd'hui traiter nos aînés de la meilleure des manières. Mais, faisons juste attention parce que c'est comme les impôts, finalement : tout cela est un peu une drogue. On veut augmenter le prix de journée comme on voudrait augmenter des recettes, mais à la fin, c'est comme la Taxe Foncière ou d'Habitation ou quelle qu'elle soit, cela retombe sur l'usager. Il faut donc que l'on aille dans une solution équilibrée, comme je crois l'a dit, le Président.

Peut-être, Président, revenir sur deux sujets, si vous me le permettez. Bien entendu, féliciter de la démarche olympique dans laquelle nous sommes tous, et je crois que l'on attendra d'avoir connu les annonces, cet après-midi, pour s'en féliciter. Mais, je crois savoir que notre Région est plus que bien représentée dans l'accord qui a été trouvé entre Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Sud. Et je voudrais, bien entendu moi aussi, m'associer, comme je crois toute la Majorité, à cette chance exceptionnelle qui est aux portes de notre territoire. Si la France pouvait faire le doublé entre les JO de Paris 2024 et les JO des Alpes Françaises en 2030, ce serait un succès extraordinaire pour la « Montagne Française », mais aussi pour notre pays tout entier. Je crois qu'il

faut faire abstraction des quelques contestations, qui viennent toujours des mêmes personnes, des mêmes endroits, et tout simplement tenir le cap qui est le bon : celui du développement raisonné et raisonnable, mais ambitieux, de notre Territoire. Nous avons tout à fait le droit d'être raisonnable, mais pour autant d'avoir de l'ambition. Je crois que c'est ce que porte cette Assemblée.

C'est d'ailleurs avec cette même raison et cette même ambition qu'elle a pris un certain nombre de décisions budgétaires, depuis des années. Je voudrais saluer le travail de Patrick RICOU. Nous en débattons largement tout à l'heure, mais dire tout de même et rappeler à cette Assemblée que si, aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter de nous désendetter, d'avoir un Budget d'Investissement extrêmement audacieux dont se félicitent toutes les communes du département parce que, dans les temps d'inflation, nous le savons tous dans nos cantons, ce sont les petites communes qui en pâtissent le plus, dès lors que tous les travaux coûtent plus chers, nous sommes sur des taux d'inflation, notamment sur les Marchés Publics, qui sont tous, les Maires le savent extrêmement importants, le Département n'était pas là pour mettre les 20 %, les 30 %, les 35 %, ce sont les petites communes qui ne referaient plus le préau de l'école. Si l'on est en mesure, aujourd'hui, de présenter ces Orientations Budgétaires, c'est tout de même parce que la stabilité de cette Assemblée a permis de prendre des décisions qui, parfois, ont été critiquées par le passé. Mais, aujourd'hui, quand on voit les résultats de cette Politique - je prends l'exemple de la TVA et des recettes que cela nous apporte, « *Dieu sait que nous avons débattu sur cette réforme proposée* » -, les décisions que nous avons prises nous permettent de porter un Plan d'Investissement extrêmement ambitieux. Je crois qu'il faut s'en féliciter.

Cela va dans le même sens, finalement, que ce que notre collègue Anne TRUPHEME a évoqué sur la fibre. Je le dis en souriant en regardant mon collègue Gérard, mais je rappelle que, quand nous nous sommes saisis de ce sujet, il y avait une prise de construite dans le département, alors que nous y travaillions depuis plusieurs années.

Et que désormais, ce n'est bien entendu pas parfait, tous les Maires l'observent, nous avons un certain nombre de choses à dire à l'opérateur qui installe le très Haut Débit. On va continuer à leur dire et avec une grande fermeté que parfois la qualité du travail, n'est pas toujours au rendez-vous. On a des secteurs sur lesquels tout n'est pas parfait, mais, on est passés d'une prise à 80 % pour tout le département. Et cela parce que l'on a eu, à un moment, des prises de décision. Je vois bien à quel point tout cela est en train de changer profondément la structure de notre économie. Puisque je suis persuadé que, comme moi à Briançon, vous voyez dans vos cantons, dans vos communes, arriver un certain nombre d'habitants qui peuvent télétravailler, qui peuvent installer leur entreprise, qui peuvent créer de l'emploi. Je crois que la proposition qui a été mise sur la table par Anne TRUPHEME consistant à dire : comment, demain, on se saisit de cela pour communiquer et expliquer qu'un bassin de vie comme le nôtre, qui est finalement à la fois si loin, mais si près de Grenoble, d'Aix-en-Provence et de Marseille, est capable ? parce que nous avons une qualité de vie extraordinaire et parce que nous avons des communes et des territoires protégés, avec un environnement préservé, nous sommes capable d'attirer ces populations.

C'est aussi – et cela fera le lien avec ma conclusion, si vous me le permettez - le sujet bien entendu du désenclavement qui est, depuis tant d'années, dans cet Hémicycle, un sujet qui parfois fait débat et qui souvent nous agite. Mais, aujourd'hui, la Motion, qui est proposée par la Majorité, dont je voudrais préciser qu'elle a été travaillée, ces trois derniers jours, ardemment avec les deux élus du Canton de Tallard que je voudrais remercier, Séverine et Jean-Baptiste, aux côtés de Marcel CANNAT, nous permet d'arriver à un projet de Motion dans lequel nous prenons une position qui, je l'espère, sera commune. Vous voudrez bien nous faire connaître vos engagements sur ce sujet qui touche votre canton, et la Commune de Tallard dans laquelle vous êtes élus et responsables de ce territoire. Je crois que ce sujet est un sujet qui concerne tout le département et sur lequel nous attendons de l'État une position unanime et un engagement ferme.

On ne peut plus continuer sans travaux au Rond-Point de Tallard. Je crois que la position - si elle était unanime - de l'ensemble du Conseil Départemental pour que ce sujet avance enfin et que le concours de l'État là-dessus soit inflexible, ce serait une belle avancée que nous obtiendrions tous ensemble de la part de l'État qui, parfois, bouge, mais parfois un petit peu trop lentement. C'est ce que nous allons essayer de faire tous ensemble : bouger. Merci, Chers Collègues. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur MURGIA. Séverine, tu voulais prendre la parole ? On te la donne.

Madame RAMBAUD. - Merci beaucoup, Président. Monsieur le Président, Chers Collègues, avec Jean-Baptiste, nous tenons à vous dire notre satisfaction d'avoir travaillé à vos côtés pour écrire et déposer cette Motion qui concerne au plus haut point notre Canton et qui vise à réaffirmer l'urgence d'avancer sur le projet de réaménagement de l'intersection de la RN 85 et de la RD 942 à Tallard, ville qui est classée Station de Tourisme, depuis septembre 2023.

La création de cette nouvelle infrastructure routière permettra d'améliorer le trafic au quotidien, d'autant plus lors des périodes de vacances scolaires où la congestion du réseau est accentuée par l'arrivée massive de nombreux visiteurs et touristes.

Notre territoire de montagne a beaucoup évolué, ces dernières décennies, tant au niveau économique que démographique, et notre rôle est d'harmoniser nos actions afin de répondre aux besoins de nos administrés.

Nous sommes tous, ici, conscients de l'enjeu que représente la qualité de notre Réseau Routier. Notre collègue, Marcel CANNAT, veille au grain. Le fait de réaffirmer notre volonté de voir aboutir rapidement les aménagements de cette zone démontre notre ambition à apporter des solutions performantes pour accompagner l'Attractivité Économique et Touristique des Hautes-Alpes d'ores et déjà engagées dans la candidature des Alpes françaises aux Jeux Olympiques de 2030, avec - nous l'espérons tous - un beau succès à la clef.

Sans jeu de mots, l'enjeu est de taille. Soyons prêts pour ce rendez-vous fraternel et sportif, donnons-nous les moyens, continuons de travailler avec toutes les forces vives de notre beau département, notamment le sénateur Jean-Michel ARNAUD et le Maire de Tallard, Daniel BOREL, très engagés pour la réalisation de ce giratoire. Et ensemble, soyons unis dans l'intérêt commun. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Séverine. Depuis le temps que l'on parle de ce carrefour, le fait d'en reparler de temps en temps peut-être contribue à accélérer... C'est un grand mot parce que je vous rappelle que les éléments de l'aménagement de ce carrefour étaient déjà prévus dans le contrat de plan en 2015. Peut-être qu'au bout de 10 ans, on va circuler sur un nouveau carrefour à Tallard. Tout cela pour dire que chacun se mobilise, et cela fait un peu bouger les marques de chacun, et cela montre que l'État et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ne se soucient pas trop de nous. La preuve est que l'on met 10 ans pour faire un carrefour. Donc, on ne se soucie pas trop de nous. Cela me permet de rebondir sur l'idée que le transfert des Routes Nationales, qui n'est pas encore effectué dans notre département, serait de nature à favoriser un peu l'accélération de toutes ces procédures et de tous ces projets qui nous tiennent à cœur. Quand nous sommes dans cette Collectivité et dans cet Hémicycle, quand on prend l'engagement de réaliser quelque chose, si l'on ne tient pas nos engagements, il y a des Haut-Alpins qui sont derrière nous pour nous rappeler les engagements que l'on prend et que l'on pourrait ne pas tenir. A la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), c'est difficile. Même aujourd'hui, le premier personnage de l'État, qui est le préfet, a du mal à se faire entendre par la DREAL. C'est une anomalie que l'on va peut-être corriger dans les mois qui viennent, quand le gouvernement aura décidé de relancer cette procédure de négociation, au moins de discussion, pour transférer les Routes Nationales, car il y a d'autres opérations que l'on voudrait mener sur le Réseau dans notre département et que l'on ne le peut pas mener parce que c'est de la compétence de l'État.

En tout cas, on ne peut que se féliciter sur l'avancement parce que le Préfet m'a encore confirmé hier que la DREAL était sur le point de lancer des consultations d'entreprises pour voir un début de travaux en 2024. Donc, on croise les doigts.

Jean-Baptiste, tu voulais dire ?

Monsieur AILLAUD. - Bonjour à tous. Monsieur le Président, Chers Collègues, vous savez, tous les trois, dans vos fonctions et qualités respectives à la tête du Département - pour toi, Jean-Marie, en charge de l'Aménagement du Territoire Arnaud, et en charge des Routes Marcel -, combien nous avons collaboré avec vous depuis quatre jours, avec mon binôme, Séverine RAMBAUD, qui l'a rappelé, et tu l'as dit également Arnaud, pour l'élaboration de cette Motion, dès que nous en avons eu connaissance, et nous vous savons gré d'avoir intégré nos observations, et d'avoir amendé la version initiale en tenant compte de nos remarques d'élus du canton sur lequel se trouvera ce giratoire.

Une fois que l'on a dit cela, il est vrai que cela a été dit aussi par vous, Monsieur le Président, par toi, Arnaud, il est important d'avancer main dans la main avec les Représentants de l'État dans ce dossier et de montrer à ces représentants, concomitamment, à la fois notre impatience et notre très forte détermination à voir ce dossier enfin sortir de terre, une fois pour toutes.

A ce stade, nous disposons, je le crois, d'informations concrètes et tout à fait tangibles qui nous indiquent que la procédure est purgée, l'enquête publique a eu lieu dans les tout premiers mois de l'année 2022, cela va faire bientôt deux ans, et le Commissaire-Enquêteur avait émis, à l'époque, un avis très favorable à l'opération. Il est avéré aussi que la question foncière est en bonne voie de règlement - c'est un point majeur - et que la consultation des entreprises est en cours - tu viens de le dire Jean-Marie.

Il était donc fondamental que le texte de cette Motion, tout en mettant un peu de pression sur l'État en lui demandant d'agir au plus vite, soit aussi un moyen pour nous, Département, qui engageons plusieurs Millions d'euros sur

la table dans cette affaire, de montrer que l'on entend travailler intelligemment avec lui, comme le font sur ce dossier le Sénateur Jean-Michel ARNAUD, qui est hyper engagé dans cette opération et en contact régulier avec le Préfet, et le Maire de Tallard, Daniel BOREL, ainsi que sa Municipalité, qui suivent eux aussi le dossier au jour le jour car ils sont concernés « Au premier chef » par cet Aménagement tant attendu par les Haut-Alpins et nos amis touristes.

Nous savons pouvoir compter sur l'oreille bienveillante et très attentive de Monsieur Le Préfet des Hautes-Alpes qui ne cesse de nous montrer, depuis son arrivée, qu'il entend, avec ses Sous-préfets et ses Services, nous accompagner au mieux dans nos dossiers. Mais, je te rejoins, Jean-Marie, il y a la position du Préfet, qui est très proche de la nôtre, mais il y a celle de la DREAL qui – ce serait un lieu commun de le dire - est bien plus éloignée de nous. Nous faisons avec, et cela fait bien longtemps que cela dure.

Il nous semblait capital, au travers de cette motion, de demander à l'État d'agir sur le projet validé et non pas sur un projet recalibré qui nous aurait fait, sans doute, perdre du temps même, si le projet validé, dans le cadre de l'Enquête Publique – chacun en convient -, n'est certainement pas conforme tout à fait à nos espérances initiales.

Maintenant, une fois ce carrefour réalisé, se poser la question de cette bretelle raccordant la sortie de l'autoroute A51 à, quelques centaines de mètres plus haut, un raccordement à la RD 942, pourquoi pas ? Il ne faut certainement pas s'interdire d'avoir ce type de positions.

En ce qui me concerne, j'ai un principe, j'ai une petite expérience politique à la tête de ma Commune en tant qu'élu Intercommunal et avec le grand honneur de siéger à vos côtés, depuis deux ans et demi, c'est le vieil adage : « un tient vaut mieux que deux, tu l'auras ». On a ce projet de carrefour, « actons-le ! ainsi et advienne que pourra », on verra bien, dans quelques années, s'il faut procéder à quelques aménagements. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Jean-Baptiste. Si nous avons été Maîtres d'Ouvrage de cette opération, nous aurions conçu un projet un peu plus ambitieux pour le territoire.

Monsieur ROUX, vous voulez la parole.

Monsieur ROUX. - Mes Chers Collègues, comme vous le savez, des intempéries se sont concentrées autour du Massif des Écrins, la deuxième moitié du mois d'octobre, dans le Champsaur-Valgaudemar, mais également dans le Canton de l'Argentière-la-Bessée, plus particulièrement sur les Communes de Freissinières et Vallouise-Pelvoux où des ponts, des routes, des infrastructures du domaine public ont été endommagés. Je salue l'efficacité des équipes des Services des Routes de Marcel CANNAT pour l'intervention afin d'apporter un diagnostic et des solutions rapides concernant des ouvrages départementaux endommagés.

Ces pluies soudaines et brutales ont eu raison d'un sol sec qui a provoqué fatalement une coulée importante d'eau, par voie gravitaire, dans les torrents. Avec le dérèglement du cycle de l'eau et le recul de la ligne neigeuse, les saisons d'automne seront, dans les années à venir, propices à ce genre d'intempéries.

Lors de cette session, nous allons engager un Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2024. À ce titre, il serait raisonnable, par prudence Comptable, de prendre en compte ces aléas en abondant notamment l'enveloppe Solidarité envers les communes dans le prochain budget, afin de se prémunir contre ces risques à l'avenir de plus en plus fréquents.

L'entretien de nos cours d'eau et la consolidation de nos digues vont également représenter un enjeu majeur de sécurité pour notre Territoire, dans les années à venir. Malheureusement, les montants exorbitants des travaux nécessaires sont hors de portée pour les Communes et Intercommunalités qui ont la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Il faudra bien, d'une façon ou d'une autre, prémunir notre territoire contre ce risque qui sera de plus en plus problématique, et nous

l'avons bien vu récemment. Lorsqu'une route est endommagée par des intempéries, c'est tout un Hameau qui est fragilisé. Lorsqu'un Camping ou une piste de Ski Nordique est inondé, c'est toute une saison touristique qui est mise en péril et toute une économie Locale menacée. Ou pire encore, lorsqu'une habitation et des vies humaines sont en danger, c'est toute une Communauté qui peut être endeuillée. Le Conseil Départemental a assurément un rôle à jouer dans l'entretien des cours d'eau, aux côtés des Communes et des Intercommunalités.

Voici à moyen et long termes les risques qui nous guettent et sur lesquels nous devons agir. Le Département, bien évidemment, doit se positionner sur cette question.

Concernant la question de l'accessibilité du territoire, un désenclavement à 360° par le Sud et par le Nord est nécessaire, par la route et par le train.

Nous allons évidemment voter cette Motion, et je n'ai pas de doute pour mes camarades du groupe. En revanche, les risques sont nombreux : chutes de blocs sur la RD 1091 à La Grave, liaison ferroviaire entre Chambéry et Turin fermée depuis les éboulements en Maurienne, qui condamnent la ligne de train au moins – comme vous le savez au moins pour un an. Ajoutons à cela des lignes de train en sursis permanent ; je parle de Grenoble-Gap, notamment. La lutte contre l'enclavement est un combat permanent sur notre territoire, malheureusement.

De plus, gardons à l'esprit que le Tunnel du Chambon fait toujours l'objet d'une observation et que nous ne sommes jamais à l'abri de mouvements de terrain, comme ce fut le cas au printemps 2015. Ce n'est pas à exclure pour l'avenir.

Ce sont autant de risques qui fragilisent notre Attractivité, notre Économie Touristique et qu'il faudra prendre en compte dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 et dans le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Puisque nous proposons de faire les Jeux Olympiques avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), en 2030 - et l'actualité que vous venez de rappeler avec les deux Présidents de Région qui se sont réunis en fait état -, il faut sensibiliser nos collègues des Régions AURA, Sud PACA, ainsi que nos voisins Isérois et Savoyards, afin de garantir une accessibilité durable entre ces deux territoires, comme cela a été le cas avec l'épisode du tunnel du Chambon, en 2015.

A court terme, il existe un autre risque pour notre territoire – et vous l'avez rappelé, Monsieur le Président : C'est celui de la hausse du prix de l'énergie qui est une vraie menace pour nos Stations de Ski, en mettant en péril leur équilibre financier. L'absurdité du Marché Européen de l'Energie condamne des stations, qui ont signé leur contrat au plus haut de la crise, à en payer le prix fort. Alors que leur modèle économique est viable et fait apparaître des fréquentations record, les recettes générées sont absorbées dans les factures énergétiques dont le prix est exorbitant et absurde. Dans le meilleur des cas, cela compromet leur capacité d'investissement. Au pire des cas, cela menace tout simplement leur avenir. Ce sont plusieurs milliers d'emplois directs et indirects et des bassins économiques qui sont menacés, à terme, par cette hausse. Malheureusement, la venue du Ministre de l'Économie, à la fin du mois d'août, n'a pas été à la hauteur des espérances. Dommage !

Je compte sur vous, Monsieur le Président, pour défendre nos stations auprès des différentes instances nationales - et je sais que vous le faites activement - car elles en ont bien besoin. Il faut mettre un point d'honneur à plaider en leur faveur dans la situation difficile dans laquelle elles se trouvent, même si ce n'est pas de la compétence première du Département. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur ROUX.

Madame Valérie GARCIN-EYMOUD, vous avez la parole.

Madame GARCIN-EYMEOD. - Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Chers Collègues,

Souvenez-vous : l'année 2022 était consacrée à une vaste réflexion sur La Politique Jeunesse du Département. Une réflexion qui nous a notamment conduits à consulter les jeunes afin de définir au mieux les actions à mettre en œuvre pour toujours mieux les accompagner.

Le 12 décembre 2022 sonnait l'aboutissement de ce long travail, avec le vote, dans cet Hémicycle et à l'Unanimité, du nouveau Schéma Départemental de la Jeunesse. Ce Plan d'Action Jeunesse se décline au travers de nombreuses fiches-actions dont je vous rappelle les Trois Axes :

- L'éveil du jeune ;
- Son engagement ;
- Son avenir.

Et puis, un Axe Transversal, le Dénominateur Commun à ces Trois Axes qui n'est autre que le Département qui se doit de jouer un rôle de fédérateur et de coordinateur des acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse, et le moteur d'une politique ambitieuse et partagée.

Puis, 2023 a permis d'entrer dans l'action concrète avec l'organisation, dès la fin de l'hiver, des Assises de la Jeunesse. Ce grand rendez-vous qui a permis de nourrir notre Plan d'Action et de parfaitement adapter les réponses que nous apportons aux préoccupations et besoins des principaux concernés : écouter, travailler et collaborer avec nos Partenaires et tous ceux qui œuvrent en faveur de la jeunesse.

Et puis, il y a eu aussi la mise en œuvre, en 2023, des fiches-actions. Je vais vous épargner les 40 fiches-actions sur lesquelles nous travaillons et qui ont commencé, mais je souhaite revenir sur l'une d'entre elles, « Cultures en stock », qui est considérée comme l'événement Jeunesse de la rentrée du Département ou l'évènement Jeunesse du Département de la rentrée, permettant aux jeunes Haut-Alpins de s'essayer à des pratiques nouvelles, au gré d'ateliers organisés au plus près de chez eux.

L'opération « *Cultures en stock* » était traditionnellement organisée pendant la période scolaire, le mercredi après-midi. Force est de constater que cet évènement s'essouffait un peu. Nous avons donc changé de formule, cette année, d'une part en rendant ce rendez-vous plus accessible à un moment où les jeunes et leurs parents ont un peu plus de temps, à savoir les vacances scolaires de la Toussaint, et d'autre part en proposant une version plus dynamique.

L'autre nouveauté de l'année est le « s » à « Cultures ». C'est le signe d'une ouverture vers toutes les cultures, y compris le sport parce qu'il y a des valeurs communes entre culture et sport, et des attentes partagées par les jeunes dans ces deux domaines.

« *Cultures en stock* » est donc allée, une nouvelle fois, au plus près des jeunes, s'est installée dans les communes pour une journée complète, avec un programme riche et varié. Quatre rendez-vous ont été fixés, à Guillestre, à Briançon, à Veynes et à Gap, pour découvrir des domaines artistiques, culturels, sportifs. Au programme : des Ateliers gratuits (escalade, biathlon, athlétisme, rollers, graffes, mangas, théâtre d'impro, numérique, etc.), un espace patinoire-roller, avec prêt de matériel et musique tout au long de la journée pour vivre l'ensemble des *rollers party*. Et puis, un mix DJ, et le clou du spectacle : une démonstration de *rollers free-style*, avec le « Club Crash » et Roman ABRATE, Triple Champion du Monde de la discipline.

A noter également que le Musée Muséum Départemental et la Bibliothèque Départementale ont pris une part active dans ces journées Jeunesse. Des passerelles sont ainsi faites entre culture et sport, et la transversalité n'est pas un vain mot. Pari gagné avec une très belle fréquentation et la présence de nombreuses familles, d'enfants, d'adolescents. Pari gagné avec des retours positifs du public, des Associations et Clubs Partenaires. Ainsi, au total, près de 2 000 personnes ont été accueillies durant ces quatre jours, 170 repas servis par la cuisine participative, et 200 personnes ont assisté au spectacle de *Théâtre d'Improvisation*.

La Politique Jeunesse du Département est une Politique Volontariste que nous souhaitons consolider afin d'assurer le plus bel avenir à notre territoire et à celles et ceux qui le feront, demain.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Valérie. En résumé : un bel évènement, une belle motivation et surtout, il faut remercier tous ceux qui se sont occupés et préoccupés de l'organisation de ces journées intenses.

Monsieur VIOSSAT, vous avez souhaité prendre la parole.

Monsieur VIOSSAT. - Merci, Président. Président, Chers Collègues, aujourd'hui, je pourrais vous parler de deux évènements qui ont été important et qui ont été évoqués tout à l'heure par le Président : la réalisation de la Première Assemblée Générale Constitutive de la SEM Énergies et puis, il y a quelques jours, le Plan de Résilience de Serre-Ponçon qui est présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Serre-Ponçon (SMADESEP) auprès de vous, Président, et du Préfet, et d'autres également car les Alpes de Haute-Provence étaient également ancrées dans cette dimension.

Je pourrais vous en parler, mais en fait, les enjeux sont tels que vous les avez évoqués dans vos propos introductifs, et ce n'est peut-être pas la peine que j'évoque ce sujet-là parce que vous l'avez mis en avant, et c'est important que pour tout ce qui est transition énergétique ces deux projets ont du sens, en tout cas.

Je voudrais parler d'un évènement qui va se passer le 18 novembre prochain : le Forum de la Rénovation Énergétique, dans l'Hôtel du Département. Le Premier Forum a eu lieu l'année dernière, en 2022, organisé par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), dans les locaux de la Fédération du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), et cela a été un franc succès. On voit très bien que la population, qui est un peu désemparée par rapport à la problématique des coûts énergétiques et des solutions qu'il faut prendre, a été au rendez-vous.

Cette année, en liaison avec l'UNPI, on organise donc, avec la Maison de l'Habitat, etc., ce deuxième Forum de la Rénovation énergétique. Ce seront à la fois des tables rondes sur la rénovation énergétique du bâti ancien, sur la rénovation des copropriétés – et là, il y a beaucoup à faire –, un certain nombre de mini-conférences également et des ateliers.

Je m'arrête un peu sur les ateliers. C'est à la fois pour évoquer le problème des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), le problème des pompes à chaleur, des bornes électriques. Je reviens sur les DPE. Il se trouve que l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI) est très attachée à ce sujet parce qu'elle est confrontée directement, avec ses adhérents qui sont souvent des petits propriétaires, à cette problématique de classement des logements de A à G et G+ même. À ce titre-là, ils ont acquis des compétences relativement importantes. J'en veux pour preuve qu'ils ont été auditionnés par le Sénat du fait des spécificités des logements touristiques, notamment de montagne. À ce sujet-là, il y a beaucoup à dire et beaucoup d'évolutions à faire sur cette fameuse loi *Climat et Résilience* qui institue ces DPE.

Ils ont une capacité à voir les choses, mais en tout cas, je reviens sur le fait que ce Forum de Rénovation Énergétique - vous avez tous un document devant vous - est là pour trouver des solutions et, aujourd'hui, cela correspond à une attente vraiment importante de la population. J'espère que ce sujet-là, le 18 novembre, dans les locaux de l'Hôtel du Département, sera une réussite du même ordre que ce que l'on a pu connaître, l'année dernière, à la Fédération du Bâtiment.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien ! Rendez-vous est pris pour le 18 novembre, à l'attention de tous les Haut-Alpins.

Madame Valérie ROSSI ?

Madame ROSSI. - Merci, Monsieur le Président, mes Chers Collègues et vous tous, Mesdames et Messieurs, le mois de novembre, depuis plus de 20 ans, est traditionnellement celui de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). C'est le mois de l'ESS. C'est le mois où les acteurs qui font l'Économie Sociale et Solidaire sont là pour témoigner de ce qu'elle peut apporter à notre société en pleine transition, et le mois de tous les citoyens et citoyennes qui souhaitent découvrir cette économie.

Il y aura des événements partout en France sur cette thématique, au mois de novembre, afin de valoriser les entreprises de l'ESS qui sont de véritables laboratoires de solutions et de nouvelles activités.

A noter, au niveau français, qu'à l'occasion de l'édition 2023, un Atlas de l'ESS vient d'être publié chez Lefebvre-Dalloz. C'est un ouvrage de référence qui donne à voir une vue d'ensemble de l'Économie sociale et solidaire dans le paysage économique et social français.

En ce qui concerne les Hautes-Alpes, Monsieur le Président, l'Union Départementale de l'ESS (UDESS 05) organisera son 18^{ème} Forum, le jeudi 30 novembre, à La Bâtie-Neuve, avec comme thème, cette année : l'Égalité Hommes/Femmes dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Le matin, il y aura une conférence avec une historienne, Lucile PEYTAVIN. L'intitulé de son intervention est « Le coût de la virilité ».

Cette historienne de formation a étudié le rôle des femmes dans le développement des commerces et de l'Artisanat aux XIX^e et XX^e siècles, en milieu rural. De ce travail, elle a orienté ses recherches vers les questions d'égalité femmes/hommes en milieu professionnel. Elle est membre du Laboratoire de l'Égalité et Cofondatrice de l'Association Genre et Statistiques. Ses travaux de recherche posent la question des conséquences pratiques des inégalités de genres dans la Société. C'est dans la continuité de cette problématique qu'elle publie « Le coût de la virilité », un essai qui analyse, sous l'angle économique, le coût pour la société de la culture viriliste dans laquelle sont éduqués les garçons. Lucile PEYTAVIN apporte donc un angle d'approche, jusqu'ici peu étudié, des conséquences des inégalités femmes/hommes dans la

société. Ce sera certainement une conférence qui suscitera un débat assez riche.

Les éléments de cette conférence serviront de support aux quatre tables-rondes qui seront organisées l'après-midi de cette journée, jeudi 30 novembre, à La Bâtie-Neuve. Et ces tables-rondes seront centrées sur des expériences locales.

Nous serons présentes, avec ma collègue Evelyne COLONNA, lors de ce Forum, chacune dans le cadre de nos délégations respectives, vu les thématiques abordées.

En outre, dans ce mois de l'ESS, le Comptoir des Associations de Briançon s'est lancé dans un beau projet de coopération avec l'UDESS 05 notamment. L'objectif de cette démarche est de mieux coopérer et mutualiser les moyens entre les structures sur le territoire. Le nom de cette démarche est « Altitudes coopérantes ». Dans ce cadre-là, de nombreuses rencontres sont organisées tout le mois de novembre, sur le Territoire des Hautes-Alpes afin d'inviter le grand public à découvrir l'univers de l'Économie Sociale et Solidaire. Il y aura forcément un événement à proximité de chacun de nos concitoyens et concitoyennes afin de les inviter à rejoindre l'ESS et de s'engager ainsi pour une société juste, cohérente et durable.

Voilà, Monsieur le Président et Chers Collègues, ce que je voulais vous donner comme information concernant ce mois de l'ESS. Merci pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Valérie, de ces informations qui vont étonner, peut-être, nos concitoyens.

Joël ?

Monsieur BONNAFFOUX. - Un mot concernant le Plan de Résilience de Serre-Ponçon. En tant que représentant de la Communauté de Communes, mais aussi au niveau du Conseil Départemental, je pense que c'est un plan qui est très ambitieux. Le problème est qu'il y a des financements. Et par rapport aux cofinancements, j'espère que la Région sera là pour nous aider aussi fort

qu'elle a aidé au niveau des stations concernant l'aménagement autour du Lac de Serre-Ponçon, sachant que nos Communautés de Communes ont aussi des moyens limités. Quand je vois les chiffres, je prends un peu peur, mais je pense que l'on arrivera à s'entendre et que l'on aura un Comité qui gèrera tout cela.

Voilà pour ce Plan de Résilience. Je n'ai pas pu y assister, pour des raisons personnelles, mais j'en avais pris connaissance avant, et en tant que membre du Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Serre-Ponçon (SMADESEP), je connais bien les projets à mettre en priorité concernant le Lac de Serre-Ponçon. On ne peut que se féliciter de ces engagements qui seront pris, et j'espère que le Département sera à nos côtés pour mener à bien ces projets qui vont s'étaler certainement sur plusieurs années, vu le chiffre.

Et aussi nous féliciter parce que notre Canton aura la chance d'avoir à la fois le Rallye de Monte-Carlo et le Tour de France qui va le traverser. Je pense que ce sera aussi de bon augure. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT. - La conclusion qui a été tirée sur le Plan de Résilience de Serre-Ponçon par le Préfet, par d'autres élus notamment représentant le Département des Alpes de Haute-Provence, est de dire qu'il faut vite faire un Comité des Financeurs dont le rôle sera de prioriser les premiers projets à réaliser, ceux qui sont prêts, et surtout que tout le monde soit autour de la table. Je n'imagine pas que la Région n'y soit pas avec nous, autour de la table dans ce Comité des Financeurs.

Béatrice ALLOSIA avait demandé la parole.

Madame ALLOSIA. - Merci, Président. Moi, je vais vous parler de la Semaine des Droits de l'Enfant. On vous a distribué un petit flyer.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, du 21 au 23 novembre 2023, le Département organise des journées dédiées aux Droits de l'Enfant, à l'occasion de l'anniversaire de la signature de la Convention des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, ratifiée aujourd'hui par 197 états : droit à la vie,

à la Santé, à l'Éducation, au jeu, à la vie de famille. Droit d'être protégé de la violence et de la discrimination. Droit de faire entendre sa voix.

Les services du Département se sont associés à plus de 38 partenaires institutionnels ou associatifs, mais également aux enfants eux-mêmes, pour proposer des rencontres et des animations destinées aux professionnels, au grand public et aux enfants.

Par son ampleur (24 évènements) et sa durée, cette semaine marque la volonté du Département de montrer sa position de Chef de file de la Protection de l'Enfance, et de renforcer son partenariat avec les associations mobilisées pour la défense des enfants en danger. Dans les Hautes-Alpes, 600 enfants font l'objet d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Cette semaine s'organisera autour de trois journées programmées à l'Hôtel du Département, mais aussi dans plusieurs villes des Hautes-Alpes.

Le mardi 21 novembre, dédié aux professionnels et acteurs désignés de la Protection de l'Enfance. Le matin, avec la Conférence Annuelle de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, le lancement officiel de la semaine. L'après-midi sera consacré au phénomène de la prostitution des mineurs, avec la restitution d'une étude réalisée par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (l'ONPE) sur les enfants et adolescents victimes de la prostitution. Une table-ronde d'échanges entre professionnels concernant les outils et actions à mettre en œuvre pour repérer, aider et accompagner les victimes. Un ciné-débat en fin de journée.

Le mercredi 22 novembre, dédié aux enfants, aux familles et aux professionnels de la petite enfance, avec de nombreux spectacles de Cirque, Musique et Théâtre seront joués dans différentes Salles des Fêtes du département : à Veynes, La Bâtie-Neuve, Chorges et L'Argentière-la-Bessée. Les expositions destinées aux tout-petits seront accessibles dans les Médiathèques de Chabotte, Embrun et Briançon. Les stands animés par nos partenaires, les Expositions photos, un coin « jeux et lecture », et l'Exposition *La maison géante* qui permet de prévenir les dangers domestiques.

Des ateliers et des conférences seront proposés dans nos locaux, à l'Hôtel du Département. A 18 h, nous aurons le plaisir et l'honneur d'accueillir Madame Latifa IBN ZIATEN, à travers son association nommée *IMAD pour la Jeunesse et la Paix*, qui viendra présenter son documentaire « Latifa, une femme dans la République », échanger avec le public sur les phénomènes de radicalisation chez les jeunes. Pour rappel, en mars 2012, à Toulouse, son fils, Imad, est abattu, comme d'autres militaires, par le terroriste Mohammed MERAH.

Le jeudi 23 novembre, dédié aux professionnels et acteurs de la Protection de l'Enfance. Le matin, avec la conférence sur le Statut de l'Enfant dans l'histoire, et l'après-midi consacré au recueil de la parole de l'enfant.

Un programme très riche que vous pouvez retrouver sur le site internet du Département, et qui mobilise l'ensemble des acteurs de la Protection de l'Enfance pour faire connaître le Droit des enfants.

Je profite de cette intervention pour remercier chaleureusement l'ensemble de nos agents fortement mobilisés pour l'organisation de cette *Semaine des Droits de l'Enfant*, ainsi que nos Partenaires. Et, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, j'espère pouvoir compter sur votre présence du 21 au 23 novembre prochains.

Je profite également de la présence des journalistes, ce matin, pour relayer l'information. Par avance, merci.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Béatrice. Le rendez-vous est pris.

Nous avons fini ce premier tour de table. Je vous propose, avant d'aborder l'Ordre du Jour de notre Réunion de ce matin, d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Départemental du 26 septembre dernier.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le mets au vote.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

Nous allons attaquer l'Ordre du Jour. Je passe la parole à Patrick RICOU pour nous parler de la Décision Modificative n° 2, dans le domaine des Finances.

◆ VOLUME BUDGETAIRE

CD-23-11-2283 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - NOV. 2023

Monsieur RICOU. – Merci Monsieur le Président - cette Décision Modificative n° 2 - en support très rapidement avec une projection - ne modifie pas de manière sensible nos grands équilibres, mais elle permet d'intégrer un certain nombre d'éléments liés aux derniers évènements météorologiques et à la conjoncture que nous avons connue, ces derniers mois, notamment sur les aspects inflationnistes, en cette fin d'année 2023.

Les éléments les plus saillants de cette Décision Modificative sont :

- d'intégrer sur les aspects financiers la notification que nous connaissons maintenant, qui est notre contribution au Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), donc ajuster nos prévisions Budgétaires sur ce que nous aurons réellement à verser à ce Fonds National de Péréquation. Nous avons un besoin complémentaire de crédits de 344 000 €. À noter, par ailleurs, que le Département est bénéficiaire de plus de 10 M€. Donc, nous contribuons à hauteur d'un peu plus de 4 M€ ;

- d'intégrer les moyens financiers nécessaires pour notre Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) suite aux feux de forêt que nous avons connus sur cette année 2023. Cela nécessite un Budget complémentaire de 355 000 € ;

- d'intégrer les conséquences d'une Délibération que nous avons prise à notre dernière Session : l'Accord de prêt à deux Associations Syndicales Autorisées (ASA) sur notre Territoire, qui sont engagées dans des projets d'investissement ambitieux et qui ont un déséquilibre de trésorerie à trouver

puisque financés par des Fonds Européens avec des mises en œuvre tardives et des mises en place de financement avec les banques compliquées. Ces crédits se montent à 590 000 € ;

- d'intégrer la conséquence des évolutions en matière de ressources humaines où il est nécessaire d'abonder le budget de 695 000 € pour prendre en compte les différentes revalorisations du point d'indice, l'évolution du Smic, ainsi que les différents éléments qui impactent la masse salariale de notre Département, qui sont indirectement la conséquence de l'inflation qui s'est traduite sur l'évolution des rémunérations de nos agents.

En matière d'investissement, il n'y aura pas d'éléments nouveaux supplémentaires, si ce n'est les prêts aux Associations Syndicales Autorisées (ASA). Nous sommes surtout sur des redéploiements qui nous permettent notamment d'intégrer les conséquences financières des événements météo. Vous avez, sur cette diapositive, les principaux éléments que je viens de vous énumérer.

En matière de fonctionnement :

- Les ressources humaines : 695 000 €.
- Le Fonds National de Péréquation : 344 000 €.
- Le SDIS : 355 000 €.

Nous prélevons 590 000 € sur le Fonctionnement pour alimenter la Section d'Investissement et permettre le versement des prêts aux ASA.

Quelques réajustements d'équilibre sur l'enveloppe Solidarités, avec une diminution de la ligne relative au Revenu de Solidarité Active (RSA) de 1 100 000 M€, 200 000 € en moins sur les autres contributions qui nous permettent de financer l'augmentation des frais de séjour, notamment sur ce qui relève des personnes en situation de handicap.

Voilà pour ce qui est du Fonctionnement : une section de Fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 1 394 000 M€. Ces besoins nouveaux, nous pouvons aisément les financer par une revalorisation de la ligne Recettes de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Sur notre Budget Primitif, nous avons intégré 35 millions de recettes de DMTO. Nous avons, par

prudence, en Budget supplémentaire, diminué de 3 M€, pour tomber à 32 M€. Je vous rappelle qu'en 2022, nous avons encaissé 46 M€.

La trajectoire et la situation, aujourd'hui, de cette ligne de recettes nous laisse augurer un montant, en fin d'exercice, entre 38 et 39 M€ sur les 33 M€ inscrits à notre budget. Nous pouvons, sans difficultés et sans prendre de risques, rajouter 1 389 000 M€.

Sur l'Investissement, nous sommes essentiellement sur des redéploiements qui nous permettent d'intégrer 650 000 € en abondement de l'enveloppe Solidarités pour répondre aux interrogations de Rémi ROUX, par rapport à l'aide aux Communes liée aux événements météo. A travers cette Décision Modificative, le Département montre aussi sa réactivité et la capacité qui est la nôtre de s'adapter aux événements et d'être toujours présent auprès des collectivités, dans des temps raisonnables par rapport à des événements qui sont, par nature, imprévus. Aujourd'hui, nos marges de manœuvre nous permettent de répondre présent auprès des collectivités.

Nous intégrons également 200 000 € sur les travaux imprévus et urgents qui nous permettent d'abonder la ligne pour faire face à ces dégâts.

En dépenses, la dépense supplémentaire est de 590 000 € de prêt aux Associations Syndicales Autorisées (ASA).

Cette Décision Modificative s'équilibre à hauteur de 590 000 € en investissement et 1 394 000 M€ en Fonctionnement. Voilà Président les principaux éléments de cette DM2.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur RICOU. Y a-t-il des observations ?

Monsieur CANNAT. – Monsieur le Président, Cher Collègues, je crois que Patrick a répondu à la question de Rémi ROUX et d'autres collègues : la solidarité du Département joue pleinement, avec 655 000 € sur l'enveloppe Solidarités pour financer les projets des communes qui ont souffert de ces intempéries, dernièrement. Nous n'avons pas, à ce jour, d'estimatifs de la part

des communes, mais le Département joue pleinement son rôle d'être solidaire auprès des communes. En Travaux Imprévus et Urgents, 200 000 € qui viennent abonder l'enveloppe des TIU, Monsieur le Président vous l'avez dit un petit peu dans vos propos introductifs, ce n'est pas 1 M€, mais plutôt sur 1,5 M€. Ce sera pris sur les TIU et sur les enveloppes diverses et variées.

Vous avez signé un courrier à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, et j'en profite pour remercier les Services de l'État de leur présence à nos côtés, pour essayer d'être le plus dynamique possible par rapport aux contraintes de travaux dans les différents Cours d'eau.

Je peux dire, sur les 11 projets et sur les 11 travaux qu'il y a, il y a certes dans la Vallouise, le Champsaur-Valgaudemar, mais nous avons un gros problème sur la 1075, du côté de Serres sur le Pont de Pierre dont tous les ouvrages ont été touchés.

Et le dernier mot pour remercier de la Solidarité du Département, une fois de plus, pour le SDIS, pour les 355 000 € qui ont été abondés, en espérant aussi que le courrier que vous avez fait à Monsieur le Président de la République et au ministère de l'Intérieur soit écouté. L'année dernière, l'État est venu en aide du côté de la Gironde, pourquoi pas, cette année, au Département des Hautes-Alpes ? Si l'État vient en aide au Département, si vous pouvez nous reverser cet argent au SDIS, cela pourra aussi améliorer nos finances.

Merci en tout cas pour cette Décision Modificative, cher Patrick.

Monsieur LE PRESIDENT. - Monsieur CANNAT, les vases communicants ne fonctionnent pas toujours.

Madame CHAUVET voulait la parole.

Madame CHAUVET. - Monsieur le Président, Chers Collègues, 1 100 000 M€ de moins sur la ligne du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette Décision Modificative va me permettre d'intervenir sur le RSA.

Dans quelques semaines, cela fera 15 ans que le RSA a été mis en œuvre par la loi 2008-1249. Je souhaitais vous faire un retour des derniers

chiffres pour notre département, détailler l'activité des services d'insertion et mettre en lumière l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

À ce jour, les Hautes-Alpes comptent 2 935 foyers RSA. On constate, entre 2015 - début de notre Premier Mandat - et 2019, une certaine stabilité dans le nombre d'allocataires. Mais, en 2020, avec la crise du Covid, les chiffres explosent littéralement, et ce jusqu'en 2022. En 2023, nous le voyons aujourd'hui, nous avons un retour à des chiffres raisonnables et un nombre d'allocataires similaires à celui d'avant la crise. Aujourd'hui, un seul foyer RSA de plus qu'en 2019. Donc, une belle baisse de ces effectifs, et je tenais à le souligner.

Pour renforcer l'accompagnement des personnes et freiner l'évolution des dépenses, les Départements ont mis en place, avec des Partenaires, comme chez nous Pôle Emploi, la Mission Locale Jeunes, Cap Emploi, des actions visant à accélérer la reprise d'activité des publics. Aujourd'hui, dans ce rapport, nous allons prendre la décision de réaffecter plus de 1 M€ initialement prévus pour financer cette allocation à destination d'autres Politiques Départementales, et je m'en réjouis. C'est le fruit du processus de retour à une stabilité que je viens d'évoquer, mais également du travail réalisé par les Services du Département, malgré les difficultés liées au manque temporaire d'effectifs. Je tenais ici à mettre en avant l'ensemble du Service Insertion, mené depuis de nombreuses années par Mohamed MOUDINE, avec de nombreux collègues : Gérard TENOUX avant moi, et Roger DIDIER, bien avant moi aussi.

Ces actions, allant de l'Action de Remobilisation Sociale, à l'entrée en chantier d'insertion, en passant par la formation, sont autant de leviers pour agir sur les freins à l'emploi et accroître les chances d'un retour durable à l'emploi.

Inscrites dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI), porté par le Département, et plus récemment par la Convention d'appui dans la « Lutte Contre la Pauvreté » signée par l'État, ces actions permettent de réduire le nombre de personnes bénéficiaires de l'Allocation.

En parallèle, il faut souligner l'efficacité de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) - que nous avons rencontrée, hier, Président -, avec des

structures comme Le Gabion, Les Jardins du Buëch, la Petite Ourse, Environnement et Solidarité, Hautes-Alpes Emploi Relais (HAER) avec Valérie que je salue, pour ne citer que quelques-unes des treize présentes sur notre Territoire.

Au cours de l'année 2022, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique, conjointement conventionnées par l'État et le Département, ont réalisé un taux d'emploi exceptionnel au niveau qualitatif et également sur le plan quantitatif. En effet, le conventionnement global a largement augmenté en comparaison avec les années 2020 et 2021, notamment en raison de la volonté Départementale de soutenir l'élan National d'augmentation du nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP), dans le Cadre du Pacte Ambition : + 28,66 par rapport à 2021, et + 56 par rapport à 2020. Ainsi, les chantiers et les Ateliers Conventionnés d'Insertion (ACI) en 2022, à hauteur de 203 équivalents temps plein (ETP), ont salarié plus de 460 personnes en grandes difficultés d'accès au marché du travail. Le taux d'emploi des bénéficiaires du RSA au sein des Ateliers Conventionnés d'Insertion (ACI), ces dernières années, est très satisfaisant et en nette augmentation sur 2022. En effet, sur ces 450 salariés, près de 200 étaient des bénéficiaires du RSA, au moment de leur recrutement.

Toutes proportions gardées, le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) Haut-Alpin est reconnu comme figure de proue sur le Plan Régional. On ne peut que s'en féliciter. Cela s'explique principalement par les nécessités socio-économiques Locales du Territoire, et bien sûr, la force des réseaux qui les régissent. Cet effort partenarial État/Département/Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) a sensiblement contribué aux résultats réalisés en matière d'accompagnement des publics en état de précarité, et notamment à la maîtrise des chiffres RSA, de manière régulière, depuis 2021. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Carole de ce rappel de l'action du Département et de ses partenaires. Nous allons continuer à développer l'action dans ce domaine-là parce que, suite à notre réunion d'hier après-midi,

nous avons convenu qu'il fallait revoir notre Mode de Coopération avec ces Associations d'Insertion pour être encore plus efficaces que nous le sommes aujourd'hui.

Monsieur MURGIA voulait la parole.

Monsieur MURGIA. - Merci, Monsieur le Président. Je voudrais abonder la digression dans le sens de Carole et rappeler que l'on a un taux de chômage qui, dans les Hautes-Alpes, est à 6,6 % sur la fin d'année. Nous étions à plus de 9 % il y a encore trois ans. On peut aussi se féliciter d'avoir des résultats exceptionnels, même si cela nous oblige à penser à la pénurie de main d'œuvre dans beaucoup de secteurs en tension. Je pense à l'hôtellerie-restauration et à tous les secteurs touristiques. Ce qui doit nous obliger à réfléchir au sujet de la formation qui est, à mon avis, l'un des gros manques de notre Département.

Je voulais faire deux remarques sur la Décision Modificative N° 2 présentée par notre Vice-Président Patrick RICOU.

Le premier, tout un chacun peut voir que, sur la section de Fonctionnement, on subit des hausses importantes. Nous l'avons vécu toute l'année budgétaire, dans le contexte inflationniste que nous connaissons. Patrick RICOU a présenté un certain nombre de hausses que nous accusons, notamment sur le Budget lié aux Ressources Humaines. Mais, je voulais tout de même que nous voyions aussi l'aspect positif de tout cela puisque l'application en bonne et due forme des hausses du Point d'Indice, telle que l'a décidée le Gouvernement, et l'application des Réformes du Régime Indemnitaire que nous avons mis en place, nous permet de dire aujourd'hui que les Agents du Conseil Départemental ont été, dans leur traitement salarial, plus augmenté que l'inflation sur l'exercice en cours et qui est en train de se terminer. Je crois que la manière dont nous traitons et considérons les agents qui travaillent au quotidien pour les Haut-Alpins est aussi un élément de fierté et de dignité pour l'Assemblée Départementale.

D'autre part, je voudrais abonder dans le sens qui a été déjà développé par mon collègue Marcel CANNAT : vous avez bien voulu préciser, Monsieur le Président, et nous demander, à Marcel et à moi-même, de le mettre en œuvre sur l'aspect de la solidarité vis-à-vis des communes. Je voudrais juste redire les choses à travers le filtre qui a été décidé : nous regarderons les dossiers au cas par cas, et cela a été dit par Rémi ROUX et aussi par notre collègue Anne TRUPHEME car nous verrons, où il y a des arrêtés de catastrophe naturelle décidés par l'État ou pas, on verra là où s'applique le Fonds de Soutien aux catastrophes naturelles de la Région ou pas, et en fonction des acteurs. On est intervenus, cher Marcel, par exemple sur le Valgaudemar où l'on a eu, par le passé, un sujet commun avec le Parc National des Écrins qui a pris ses responsabilités, par ailleurs. Je crois qu'il faut, comme nous sommes une structure de proximité, que nous continuions à réagir Commune par Commune, Territoire par Territoire, et que l'on soit présents. Ces sujets climatiques et ces sujets de tempête que nous avons vécus, malheureusement sont fréquents, mais nous les connaissons. On les connaît chez nous, dans la Clarée, quasiment chaque été, et pour autant, on remet à chaque fois en état les Routes Départementales. Il faudra que l'on continue à être présents, tout en étant présents aussi sur les sujets de protection qui deviennent un impératif pour l'ensemble des Collectivités et qui, pour les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), pèsent très lourd. Il faut le dire et le reconnaître car il faut que, là-dessus, nous ayons un regard à la fois rationnel mais responsable parce que les études, qui sont parfois facilement sorties par l'État qui s'est défaussé des compétences vis-à-vis des EPCI, amèneraient les Collectivités à dépenser environ 200 à 250 % de leur propre Budget sur ces seuls sujets. Je crois qu'il faut savoir faire des choix responsables. Sans le Département, personne ne pourra les faire. Je crois qu'il faut saluer cette solidarité, tout en regardant vers l'avenir.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Arnaud. Anne TRUPHÈME ?

Madame TRUPHEME. - Je voulais revenir sur les propos de Carole CHAUVET. Premièrement, je remercie le « team féminin de la Solidarité » du Département d'être descendu dans le Laragnais. Les chantiers d'insertion font un travail formidable. On en a réellement besoin. Je ne sais pas si vous en avez parlé hier, au cours de ces échanges, c'est pour cela que je me permets de prendre la parole, ils auraient besoin d'une petite enveloppe d'Investissement pour leur permettre d'aller plus loin et leur permettre de mettre en place les projets qu'ils ont prévus.

Monsieur LE PRESIDENT. - Message reçu et entendu.

Madame ROSSI. - Tout en vous remerciant, ainsi que notre collègue Carole en charge de l'insertion, et bien que soutenant l'ensemble des dispositions de cette Décision Modificative, je souhaite ne pas participer à ce vote, compte tenu de mes engagements professionnels dans le domaine des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Monsieur LE PRESIDENT. - C'est noté. Je vous invite à passer au vote.

(Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – Madame ROSSI ne prend pas part au vote)

Je donne la parole à Patrick RICOU pour nous parler des Orientations Budgétaires 2024.

CD-23-11-2280 FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Monsieur RICOU. - A travers ce rapport d'Orientations Budgétaires, nous fixons nos principales orientations pour l'année 2024, mais aussi avec une vision pluriannuelle. Ce rapport nous permet de constater que la feuille de route que nous nous étions fixés en 2021 reste tout à fait d'actualité - ce que nous

avons annoncés - et que nous sommes en mesure, aujourd'hui, de la confirmer, de rester sur une trajectoire et d'avoir une constance dans notre action. Ceci grâce à une situation financière qui est saine pour le Département, qui nous permet de maintenir ses engagements. Nous ferons un petit zoom sur notre situation financière, y compris sous le prisme d'un contexte national qui n'est pas sans conséquence sur nos finances, et nous parlerons des Orientations Budgétaires pour l'exercice Budgétaire à venir.

Fort de sa gestion des années précédentes, le Département peut envisager sereinement la continuité des Politiques sur lesquelles il s'est engagé en 2021. Néanmoins, il faut prendre en compte un contexte qui est évolutif chaque année, ce qui exige de notre part une certaine prudence et un certain recul dans nos décisions puisque les situations du moment ne seront pas forcément les situations du lendemain. Nous avons connu, au cours de l'exercice 2023, une inflation très élevée qui se confirmera dans l'année 2024. Même si, aujourd'hui, la tendance est plutôt à la diminution de ce niveau d'inflation, nous resterons encore sur des niveaux d'inflation significatifs. Nous devons intégrer des évolutions également sur nos recettes : la réduction de nos recettes de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), avec un marché de l'immobilier qui se réduit de manière importante ; liées au contexte inflationniste, intégrer des dépenses qui nous sont imposées, une hausse de nos dépenses de Fonctionnement.

Notre défi est double : confirmer notre volonté de maintenir notre action, nos ambitions et nos différentes Politiques sur le Territoire Départemental, mais sans perdre pour autant les résultats de notre bonne gestion financière. Donc continuer sur cette voie qui est la seule à même de garantir les possibilités d'action du Département.

Nos engagements en matière d'actions territoriales de notre Collectivité Départementale sont bien sûr de maintenir une Politique d'Investissement ambitieuse. C'est ce que nous avons exprimé, il y a deux ans, confirmé l'année dernière au moment de nos Orientations Budgétaires 2023, et

que nous confirmons à travers ce débat d'Orientations Budgétaires, avec une ambition d'investir plus de 400 M€ sur le mandat 2022-2028.

Notre action ira dans le sens des mobilités, à la fois sur nos infrastructures, mais également sur les Mobilités Alternatives. Nous avons pris l'engagement de réaliser plus de *100 kilomètres de Voies Cyclables* sur la durée de notre mandat. Également d'intervenir sur les infrastructures routières, en particulier les *Axes Principaux* de notre département que sont les axes 1091, 1075 et la 942 dans le secteur de l'Avance. Nous ne baisserons pas la garde sur ces aspects d'infrastructures et d'aménagement routier de notre Territoire.

Favoriser l'offre culturelle : je crois que le Département, avec son Schéma de la Culture et les différentes actions qu'il conduit, est un acteur important au service des Haut-Alpins pour proposer à nos concitoyens une offre culturelle variée, diversifiée et de qualité.

Accompagner les plus fragiles dans tous les domaines de la vie pour que le Département reste au plus près de nos concitoyens, et puis également être pragmatiques et réactifs. Par rapport aux interrogations qui ont été évoquées ce matin, par rapport aux EHPAD en particulier, continuer cette méthode de travail qui est un dialogue constant avec les responsables d'établissements, avec les différents directrices et directeurs, pour que le Département adapte ses Politiques aux réalités et aux besoins du terrain.

S'engager en matière d'Éducation, de Jeunesse, de Culture - cela a été évoqué, ce matin, par Valérie GARCIN-EYMEOUD – sur notre Politique vis-à-vis de la jeunesse. Mais, c'est aussi l'action du Département sur les collèges, sur le *Numérique Éducatif* et tout ce qui permet d'améliorer et d'offrir un niveau de service important pour notre jeunesse et pour nos collégiens, en particulier.

Intervenir sur l'Accompagnement des Transitions Énergétiques : nous avons, aujourd'hui, avec notre Société d'Économie Mixte « Hautes-Alpes Énergies », un outil important qui nous permettra d'être encore plus ambitieux et opérationnels sur ces sujets-là, mais aussi sur ces transitions écologiques et numériques.

Je compléterai cette liste par notamment l'aide à l'Investissement et la Solidarité vis-à-vis de nos collectivités locales. Je crois que le Département n'entend pas baisser la garde sur ce sujet-là. Et également, cela a été aussi abordé ce matin, continuer une Politique Sportive événementielle ambitieuse. Je crois que le Département se distingue particulièrement en la matière, et nous continuerons bien sûr ces sujets-là.

Pour conduire ces Politiques, il est évident qu'il nous faut conserver les moyens financiers de nos ambitions. Ces moyens financiers se caractérisent par quelques éléments qui sont fondamentaux d'une gestion saine :

- Conserver un niveau d'épargne de 40 M€ qui nous permet d'autofinancer les investissements et de réaliser nos projets d'équipement et d'investissement, pour les 400 M€ sur la mandature. Donc, maintenir un niveau d'épargne brute aux alentours de 40 M€.

- Conserver une épargne nette à 20 M€, déduction faite du remboursement des emprunts. C'est l'autofinancement dont nous disposons pour financer ces investissements.

- Assurer une capacité de désendettement inférieur à 3,5 années. C'est le ratio sur le lequel nous sommes aujourd'hui. Le Département s'est largement désendetté sur cette année 2023. Il devrait être en capacité de le faire sur 2024. Nous n'envisageons pas d'emprunter sur l'exercice 2024. Donc, conserver une capacité de désendettement inférieure à 3,5 années d'épargne brute.

Avec quelques éléments de contexte nationaux qui ne vous ont pas échappé, nous sommes sur une croissance qui reste positive. Nous n'avons pas eu une année 2023, au niveau National, qui soit une année de récession, grâce notamment à la consommation des ménages, l'amélioration des exportations, le maintien d'une dynamique positive pour le marché de l'emploi. Néanmoins, il y a quelques facteurs de risque qui ne vous auront pas échappé : le contexte Géopolitique qui s'est assombri, ces dernières semaines, la crise de l'Immobilier ; en Chine, des tensions sur les approvisionnements qui restent perceptibles, une inflation et des taux d'intérêt importants qui, forcément, ont un

impact sur la dynamique sur les BTP. Les Taux d'Intérêts plus importants compliquent l'aboutissement des projets.

Les difficultés liées aux Ressources Humaines et aux recrutements. Bon nombre d'entreprises voient leur croissance limitée parce qu'elles n'ont pas les collaborateurs nécessaires pour assurer la totalité de leurs activités.

Sur 2023, le Produit Intérieur Brut (PIB) devrait être en croissance d'à peu près 1 %. Donc, on n'est pas en récession. Les plus optimistes annoncent une croissance, en 2024, de 1,3 %. On verra si ce n'est pas sans conséquence sur nos recettes concernant le Département.

L'inflation devrait décroître sur 2024. Elle était très importante en 2022 (5,2 %), 4,9 % en 2023. Elle devrait être aux alentours de 2,6 % en 2024. Et puis, le gouvernement et les Politiques Publiques fixent une trajectoire de décade du déficit public à 4,9 %. On est encore loin des 3 % qui est l'objectif. L'interrogation qui peut être la nôtre est : quelle sera notre participation à cette réduction des déficits publics et du déficit de l'État ? Pour l'instant, rien n'est annoncé sur ce sujet-là, mais on sait que, régulièrement, ce sont des sujets en réflexion, et la manière dont les Collectivités Locales sont amenées à contribuer à la résorption de ce déficit reste une question que l'on doit avoir à l'esprit.

La situation financière actuelle du Département :

L'exercice 2022 était un exercice extrêmement positif, grâce à des éléments conjoncturels sur lesquels je ne reviendrai pas, mais un niveau de recettes important, une épargne brute qui était à près de 70 M€. C'était assez exceptionnel. L'année 2022 ne va pas devenir l'année de référence, aujourd'hui. Pour l'année 2023, nous tablons sur une épargne brute, à la clôture de cet exercice, de l'ordre de 48 M€. Ce qui reste un niveau d'épargne brute extrêmement important : près de 22 % de nos recettes de Fonctionnement. C'est donc un niveau d'épargne par lequel le Département se trouve dans une situation nettement plus favorable que la moyenne des Départements comparables.

En 2023, cette baisse est prévisible notamment en raison de l'augmentation des Dépenses, de l'inflation, des Mesures Nationales et de la

baisse de nos Recettes des Droits de Mutation. Mais, ce niveau d'épargne reste encore extrêmement élevé.

Sur le graphique de droite, vous avez la représentation de ce niveau d'épargne pour l'ensemble des Collectivités Locales. On voit que la Moyenne des Départements, en 2022, se situe à 15,9 % ; nous serons à 22 % en 2023. Nous sommes à un niveau extrêmement satisfaisant par rapport aux autres Départements.

Une évolution de nos dépenses d'Investissement matérialisée sur ce graphique. Depuis trois ans, le Département investit fortement. Nous avons investi 57 M€ en 2022. Nous tablons sur un niveau à peu près équivalent, de l'ordre de 60 M€ en 2023. Donc, un niveau d'investissement important, loin des 29 M€ que nous avions en 2017.

Sur le graphique suivant, on constate la position du Département en matière de dépenses d'équipement. Le Département investit plus de 400 € par habitant, bien au-dessus de la moyenne des autres Départements. Forcément, proportionnellement, nos recettes d'investissement sont moins importantes : 8 % de subventions sur le montant global de nos investissements. Nous sommes plutôt en moins que les autres Départements, mais c'est aussi parce que nous investissons beaucoup.

La situation financière actuelle se traduit aussi par notre endettement et une évolution de cet endettement. Nous étions à 185 M€ en 2015, nous étions à 166 M€ à la fin de l'exercice 2022 et nous serons à 146 M€ en 2023. Nous n'avons pas emprunté sur cet exercice 2023. Si les conditions de Taux restent élevées comme elles le sont, nous prévoyons de ne pas emprunter également sur 2024. Ce qui fait qu'à la fin de l'exercice 2024, nous devrions être à un niveau d'endettement de 126 millions.

Même s'il diminue, le Département reste sur un taux d'endettement élevé par rapport à nos recettes de Fonctionnement : 73 % à la fin 2022 ; nous serons à 63 % à la fin de l'exercice 2023, mais une capacité de désendettement grâce à notre bon niveau d'épargne brute qui reste positive à 2,4 années.

Comment se situe le Département ?

Un fort Taux d'Épargne Brute, plus important que l'ensemble des autres Départements, mais avec un taux d'endettement qui reste élevé.

Cela étant, la situation reste extrêmement favorable, et donc, à la fin de l'exercice 2023, nous allons nous rapprocher de la ligne horizontale des 40 % puisque nous serons à environ 60 % de taux d'endettement.

Une projection sur 2024, avec une évolution de nos recettes que nous avons simulée sur le tableau qui est sous vos yeux, avec des recettes qui évoluent de manière assez différente. Nous tablons sur une bonne dynamique, qui se confirme, en matière de TVA, avec un produit de recettes de TVA de 73 M€ attendu pour 2024, en hausse de 4 % par rapport à 2023. Un niveau de consommation qui reste élevé dans notre pays et également boosté par le niveau de l'inflation. Une Recette de TVA qui devrait rester dynamique sur les années à venir.

De même que les Taxes sur les Conventions d'Assurances, qui restent un élément important de nos recettes, avec 30 M€. En revanche, nous anticipons une chute importante des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : on attend un peu plus de 38 M€ en 2023, et on table sur un niveau de Droits de Mutation à 32 M€ à partir de 2024. Je vous rappelle le chiffre de 2022 : 46 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : pas de surprise. Elle devrait rester stable, aux alentours de 28 M€, sauf changement au niveau National. Nous sommes stables à ce niveau depuis plusieurs années, et il n'y a pas de raison fondamentale pour que cela change.

Le Fonds Départemental de DMTO devrait rester aux alentours de 10 M€.

Concernant les dépenses, je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les dépenses, mais nous avons des dépenses de Fonctionnement qui ont connu une inflation importante en 2023 (+8,8 % par rapport à 2022), essentiellement expliquée par l'inflation et par l'augmentation des Points d'Indice de la Masse Salariale. Mais, des dépenses de Fonctionnement que nous devons contenir sur les années à venir. C'est la condition pour conserver

notre niveau d'épargne. Hors Masse Salariale, nous avons prévu une évolution des dépenses entre 1 et 2 %, en fonction des années et des natures de dépenses. Mais, globalement, hors dépenses de personnel, on devrait avoir des dépenses de fonctionnement aux alentours de 134-135 M€ sur 2024.

Les dépenses de personnel évoluent de manière plus importante. En intégrant les Frais de personnel, le total de ces dépenses devrait évoluer de 2,9 % en 2024, avec un montant total de dépenses de Fonctionnement de 189 M€. Une trajectoire qui devrait nous conduire aux 200 M€ en 2028.

Une augmentation de ces dépenses de Fonctionnement avec la mise en année pleine des mesures 2024, de l'inflation prévisionnelle, ainsi que l'intégration de la maîtrise de nos coûts, donc les efforts de gestion pour contenir cette évolution des dépenses de Fonctionnement.

Pour 2025, nous avons intégré l'inflation prévisionnelle et cette poursuite de la maîtrise de ces coûts et de ces efforts de gestion pour contenir l'évolution de Dépenses de Fonctionnement.

La compilation de l'ensemble de ces éléments nous permet d'afficher, sur 2024, un niveau d'épargne Brute qui devrait être aux alentours de 42 M€ et un niveau d'épargne que nous sommes en capacité de maintenir au-delà de 40 M€ sur les années futures. C'est un défi qui n'est pas simple à relever parce que cela veut dire une vraie maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour arriver à ce niveau-là. Mais, c'est la solution pour parvenir à réaliser le Plan d'Investissements tel que nous l'avons imaginé.

L'ensemble de ces éléments nous permet d'illustrer, par ce graphique, le niveau d'épargne qui a forcément un *effet ciseau*, une réduction qui s'opère en 2023 qui se confirmera en 2024. Et ensuite, une stabilité de ce niveau d'épargne aux alentours de 40 M€ pour les années 2025 à 2028.

Quelques mots sur l'Investissement : un niveau d'investissements que nous sommes en mesure d'afficher avec un montant de 60 M€ en 2023. C'est ce que nous devrions être en capacité de réaliser sur cet exercice. Et un niveau d'investissements aux alentours de 60-70 M€, à partir de 2024, pour

investir nos 416 M€ sur 2022-2028. Nous le ferons en poursuivant notre désendettement.

Les tableaux, tels qu'ils vous sont présentés, prévoient un niveau de dette, à la fin de l'exercice 2027-2028, de 124 M€. Nous avons une marge de manœuvre à ce niveau-là. Le désendettement absolu n'est pas forcément l'objectif. Il doit être comparé à notre Épargne. Si l'on conserve ces niveaux d'épargne, on pourra sans difficultés et sans prendre de risques, faire un appel un peu plus important à l'emprunt pour compléter nos ressources en matière d'Investissement. Nous avons plutôt une approche prudentielle dans ces perspectives budgétaires. Tout dépendra également des subventions que nous serons à même de mobiliser sur nos investissements. Et nous espérons des financements notamment sur le contrat de Plan État-Région, et a fortiori, si nous sommes candidats aux Jeux Olympiques, nous espérons avoir des financements pour notamment venir financer nos Programmes Routiers sur nos Axes Principaux.

En conclusion, je dirais que ces perspectives Budgétaires nous confirment notre parfaite maîtrise de nos dépenses de Fonctionnement : 185 M€ en dépenses réelles de fonctionnement sur 2024. La recherche accrue de cofinancements : c'est l'un des sujets importants sur lequel nous allons continuer de travailler. Cela nous permet un bon maintien de nos équilibres financiers, et nous permettra de réaliser les investissements que nous avons prévus. La feuille de route que nous avons annoncée, il y a deux ans, sera tenue : plus de 400 M€ d'investissement. Aujourd'hui, nous avons les moyens de les réaliser, de les tenir sur les différentes thématiques qui sont les nôtres. Il est aussi important de pouvoir, dans notre action, afficher de la constance et du sérieux dans la manière dont nous approchons le maintien de nos équilibres financiers. Aujourd'hui, nous pouvons être plutôt confiants sur nos possibilités financières, sauf renversement de situation, sauf évènement important que nous n'avons pas la capacité de prévoir, à ce stade. La feuille de route que nous avons affichée peut-être tenue, et il me paraît important de pouvoir le dire à nos concitoyens Haut-Alpins. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur RICOU, pour cette présentation très détaillée et parlante de ces Orientations Budgétaires, avec un optimisme complètement maîtrisé en fonction des chiffres et donc des belles perspectives pour le Département.

Y a-t-il des interventions ?

La parole est à Ginette MOSTACHI.

Madame MOSTACHI. - Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Chers Collègues, merci, Patrick, pour ta présentation sur les Orientations Budgétaires qui viennent, entre autres, en appui à la Politique Sociale du Département.

La compétence Sociale, première compétence du Département, est celle qui impacte le plus profondément la vie des Haut-Alpins. Si la dénomination sociale porte parfois à confusion dans les publics qu'elle induit, il est important de rappeler que les actions mises en œuvre peuvent agir sur le quotidien de tous, du plus petit au plus âgé, de manière ponctuelle ou plus durable. Avec un prisme très large et des acteurs très nombreux, la lisibilité de l'action conduite est parfois difficile à cerner. Je tiens, en quelques mots, à rappeler les grandes choses que le Département, seul ou avec ses partenaires, accomplit tous les jours.

Près de 90 M€ sont consacrés à l'information, l'accompagnement, le soutien des personnes, en 2023, et ce sans compter les coûts salariaux des 300 agents qui interviennent sur ce domaine. Je veux rappeler que les actions initiées par le Département permettent :

- d'agir en prévention des futurs parents et des enfants jusqu'à leurs 3 ans, en vaccinant, conseillant, sécurisant l'accueil en structures, qu'il soit collectif ou individuel ;

- d'agir auprès des jeunes les plus fragiles en repérant les mauvais traitements, en protégeant et accompagnant les jeunes vers l'autonomie ;

- d'accompagner les accidents de la vie (logement, perte d'emploi, difficultés de gestion budgétaire), en attribuant des aides financières, des aides aux parcours, en subventionnant les associations ;

- de prendre en charge la perte d'autonomie, qu'elle soit liée à l'âge ou au handicap, par la mise en place des actions collectives de prévention, l'élaboration des plans d'aide à domicile, la prise en charge des frais d'hébergement des plus vulnérables ;

- de garantir la qualité de la prise en charge par l'autorisation et le contrôle des structures d'accueil, l'autorisation et le contrôle des établissements et des services, le développement et le contrôle de l'accueil familial.

J'en oublie certainement beaucoup, mais je ne pourrais pas citer tous les acteurs et toutes les dynamiques mises en œuvre. Mais, je voulais souligner le travail déjà réalisé depuis le vote du Schéma Unique des Solidarités, en décembre 2022 :

- Développement de l'accueil familial pour répondre aux envies des personnes.

- Développement de l'habitat partagé avec l'ouverture prévue, en 2024, de 18 places.

- Le renforcement de l'action en faveur des aidants, notamment des personnes en situation de handicap.

- La mise en place d'une démarche de soutien aux professionnels pour lutter contre la crise de l'attractivité des métiers, par le Plan d'Action de la Commission d'Aide aux recrutements et à la fidélisation des professionnels des établissements et services.

- La mise en place d'un Conseil Local en Travail Social sur le département.

- La mise en place des Contrats Sociaux de Territoire pour mieux articuler, rendre lisibles et accessibles les dispositifs pour tous les usagers.

- La dynamique autour de la « Semaine des Droits des Enfants ».

- De nombreuses actions avec les habitants sur les territoires (ateliers massages bébés), en actions de remobilisation autour des expositions.

Ces quelques éléments ne sont que des exemples de ce que le Département a développé et qu'il devra poursuivre en 2024.

Les Orientations Budgétaires ont été construites pour tenir compte :

- des bonnes nouvelles, telle que la baisse du Budget consacrée à l'Allocation RSA, comme Carole nous l'a justement indiqué, résultant des efforts du Département et d'un contexte socioéconomique favorable ;

- de la volonté de renforcer le soutien aux Etablissements et Services en proposant une revalorisation significative des taux directeurs. N'oublions pas qu'ils sont les premiers employeurs sur le Territoire et qu'ils contribuent à la prise en charge et à la Cohésion Sociale. Bien sûr, Anne, il est de notre devoir de protéger les Haut-Alpins vieillissants, en prenant en compte leur bon accueil dans nos EHPAD.

Il en va aussi de la responsabilité d'adapter nos moyens à une augmentation sans précédent des demandes en Protection de l'Enfance, de la volonté de renforcer nos actions en territoires et auprès des publics.

Enfin, de la nécessaire prise en compte des évolutions réglementaires assumées par le Département, notamment s'agissant des mesures nouvelles.

Je le dis, et je le redis : le Département et ses partenaires sont un maillon essentiel de la cohésion sociale au profit des Haut-Alpins. Je remercie notre Président, Jean-Marie BERNARD, de tout son soutien à notre Politique Sociale. Merci, Président. Merci de votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Ginette. Je vais passer la parole à votre binôme, Monsieur Christian HUBAUD.

Monsieur HUBAUD. - Merci, Président. Merci, Chers Collègues. Vous le savez, notre agriculture et nos éleveurs ce sont eux qui façonnent, depuis la nuit des temps, nos beaux paysages qui font le bonheur de nos touristes qui viennent visiter notre beau département. Et ce ne sont pas ceux qui voudraient nous expliquer comment il faut le faire. Aussi, il faut continuer notre Politique de Soutien aux Arboriculteurs qui porte ses fruits, soutenir notre

Laboratoire Départemental qui a besoin d'un soutien renforcé auprès de nos producteurs qui font les circuits courts. Je salue notre nouveau directeur, Pierre-Louis, présent depuis quelques semaines, ici. On travaillera certainement bien ensemble. 200 000 € sont prévus à cet effet, dans le projet.

Notre soutien qu'il faut apporter à la *filière Lait* qui a besoin de nous parce que nous manquons cruellement de lait dans notre département : 20 millions de litres de lait environ. Il faut continuer à développer cette filière et à l'accentuer.

Notre soutien au Pastoralisme – Président, cher à toi. Nos cabanes de berger, la prédation : nos éleveurs ont besoin de nous. Et j'en veux pour preuve que nous étions présents à la descente des alpages, avec Valérie et toi-même, auprès de nos collègues isérois, qui témoigne de notre solidarité, et avec l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET 05).

Nos aides aux Associations Syndicales Autorisées (ASA). Les projets de réserves, dont nous avons cruellement besoin aussi, auront l'appui de la Société Économique Mixte (SEM) pour les projets qui seront en doublon Énergie, et pour continuer à apporter un soutien à l'irrigation. Nous avons deux projets qui pourront être portés rapidement par la SEM : Aspremont et le projet de Châteauroux qui sont dans les tuyaux et qu'il va falloir rapidement mettre dans les mains de la SEM et de leurs décideurs.

Les 10 ans de notre présence au « Salon de l'Agriculture » - qui vont être cette année - où il y aura un peu plus de surfaces, certainement.

Monsieur LE PRESIDENT. - Un évènement capital.

Monsieur HUBAUD. - C'est pour toutes ces raisons qu'un Budget Supplémentaire est ou sera le bienvenu, Monsieur le Vice-Président chargé des Finances : 1 M€ prévus à cet effet, environ, qui serviront à nos agriculteurs, à nos éleveurs, à notre territoire. Mais, tout le monde sait que, dans des cas difficiles, le Département est toujours là.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci de le rappeler, de toute façon.
Monsieur ROUX, vous vouliez la parole ?

Monsieur ROUX. - Merci, Monsieur le Président.

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, les Champsaurins étant les Auvergnats du département, on peut faire confiance sur la rigueur Budgétaire de notre ami Patrick RICOU. Simplement, plusieurs réflexions : la suppression de la Taxe d'Habitation et le transfert du *Foncier Bâti* fait que l'on est beaucoup plus dépendants de l'État. Notre première ressource fiscale vient d'une dotation adossée à la TVA dont les règles peuvent changer du jour au lendemain. Quelque part, je ne dirais pas que cela nous affaiblit ou nous met sous tutelle, mais on est beaucoup plus dépendants de la tutelle de l'État. Avant, il y avait une dynamique territoriale qui faisait que l'on pouvait dire que plus il y a des gens dans les Hautes-Alpes, plus ça construit. Cette dynamique ne s'illustre maintenant qu'à partir des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), et cela va au maximum à 50 M€, et elle ne peut que baisser par rapport aux conjonctures, Patrick, que tu viens de rappeler.

Plusieurs choses sur les indicateurs. Comme je dis toujours, un indicateur, c'est comme un tableau de bord dans une voiture : cela donne des informations, mais cela ne dit pas tout. *Ce n'est pas parce que vous avez le réservoir d'essence plein que vous allez dans la bonne direction.* C'est un chiffre qui a du sens, mais il faut savoir l'interpréter.

Concernant l'Épargne Brute, nous avons des excellents Taux d'Épargne brut, et c'est là-dessus que l'on s'appuie pour faire des investissements, qui sont le cœur de la croissance économique, dont on a besoin sur le territoire. Mais cela témoigne aussi que le ratio recettes de fonctionnement/dépenses de fonctionnement est très bien géré, voire trop bien géré. C'est pour cela que, quand on se permet de faire cette remarque concernant les EHPAD et les Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) qui sont des compétences aussi du Département, parce que le Social tient une grosse part dans le Budget du Département, et aussi contribue à sa

manière - Ginette l'a rappelé - à l'économie du territoire, effectivement, on peut avoir un Taux d'Épargne Brute satisfaisant et s'infliger une Politique de rigueur excessive.

Il y avait juste un point sur lequel, Patrick, tu pourras me renseigner, où je n'ai pas eu des éclaircissements, mais il y a peut-être une raison pas politique mais purement technique : c'est le Taux de Réalisation sur Investissements à 53 %, donc on est en sous-investissement. J'ai vu que le Budget avait été réajusté. Il y a peut-être une raison qui m'a échappée, sur laquelle je veux bien avoir des raisons qui sont certainement rationnelles ; je n'en doute pas.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien. Sur le taux de réalisation ?

Monsieur RICOU. – Très faible, mais si, derrière, on a une épargne négative, la situation est totalement différente. Aujourd'hui, c'est cet équilibre-là de ratio de gestion, du niveau d'épargne que l'on est capable de dégager avec un niveau d'endettement. Aujourd'hui en 2024, si les situations de taux restent les mêmes, effectivement nous n'emprunterons pas parce que si l'on peut éviter d'emprunter à des taux trop importants, on va le faire. Mais, ce n'est pas un objectif en soi, gravé dans le marbre, et si demain, pour financer nos investissements, il faut que nous fassions appel à l'emprunt dans des proportions d'une dizaine ou d'une vingtaine de millions d'euros, nous serons en capacité de le faire sans difficultés. Mais, aujourd'hui, garder les marges de manœuvre qui nous permettent de nous adapter et de prendre les décisions, qui sont les décisions, les plus en adéquation avec l'intérêt du Département est la bonne gestion financière. On emprunte plutôt quand les conditions sont favorables, et on évite d'emprunter quand les conditions sont compliquées. Pour faire cela, il faut avoir les moyens et les marges de manœuvre qui nous permettent de le faire.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci pour ces précisions. Madame MOSTACHI ?

Madame MOSTACHI. - Rémi, je voulais rappeler que, pour les EHPAD, nous intervenons sur la section « dépendance », l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le soin. Les Résidents augmentent de plus en plus en âge et en dépendance, et en besoin de soins dans les EHPAD. Donc, l'ARS intervient de plus en plus dans les Etablissements. Il faut avoir vraiment en tête que l'augmentation du Taux Directeur par le Département induit automatiquement des coûts pour les Haut-Alpins. Sachant que nous avons quand même des établissements relativement assez accessibles, encore que, bien souvent, des personnes ont recours à l'Aide Sociale parce qu'elles ne peuvent pas payer l'hébergement. Il faut garder en tête cette problématique. On ne peut pas imposer aussi aux Haut-Alpins demandeurs d'hébergement de payer des tarifs très élevés. Voilà ce que je voulais rappeler.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci. La parole est à Monsieur PARA.

Monsieur PARA. - Merci, Monsieur le Président. Moi, j'aime bien aussi les chiffres, et j'aime bien certains chiffres. Déjà, par rapport à nos anciens, à mon avis, on s'en occupe quand même beaucoup parce que je regarde que la prise en charge des personnes âgées c'est un budget qui a augmenté de 15 % ; c'est beaucoup. On sait que la population vieillit, mais on suit, et le Département répond présent.

Il y a un chiffre - je pense qui faut rester simple par rapport aux Haut-Alpins et à nos citoyens : c'est savoir ce que l'on fait de leur argent, et c'est important. Il faut souligner que l'on est un des Départements qui investit le plus par tête d'habitant, en France, avec 400 € par habitant ; ce qui est quand même exceptionnel. On peut répondre à nos citoyens Haut-Alpins : votre argent, oui, on investit, et on investit pour le futur.

Le deuxième chiffre qui me paraît important c'est le taux d'endettement. Même si une Collectivité n'est pas là pour faire de l'endettement, il ne faut pas pousser le bouchon loin, mais il y a quand même des chiffres à mettre en perspective. Il y a quelques années, on avait un Taux

d'Investissement à 99 % par rapport à notre Budget. A l'heure actuelle, on est passé à 70 %. Si l'on regarde ce que l'État a fait entre-temps, il a fait strictement l'inverse : il est passé de 90 % à 110 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Cela montre un peu l'effort et la bonne gestion que l'on peut avoir au niveau du Département, et c'est important.

Le troisième sujet : oui, moi, j'espère aussi que l'on aura un rebond dans les taux de réalisation, et je compte sur nos services du Département et sur leurs compétences pour que l'on puisse espérer ce rebond et remonter dans ce taux de réalisation sur les années qui viennent. Je suis assez confiant là-dessus. C'est un message par rapport à nos services : on compte sur vous.

Monsieur LE PRESIDENT . - Merci, Monsieur PARA. La parole est à Monsieur CANNAT.

Monsieur CANNAT . - Merci, Monsieur le Président. Chers Collègues, je pourrais dire que ce sont des Orientations Budgétaires qui sont optimistes et maîtrisées. On l'a vu, les Droits de Mutation à Titre Onéreux baissent, il y a une hausse du fonctionnement, une hausse de l'inflation. L'endettement : je ne vais pas y revenir, je crois qu'à la fois Rémi ROUX et Patrick ont bien parlé de la partie de l'endettement et du désendettement. J'ai remarqué une Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) à 30 M€, qui augmente pas mal ; c'est très bien.

Ensuite, on pourrait parler Monsieur Le Président du document qui a été distribué, ce matin : il y a la 1091 pour 30 M€ à investir. Si l'on n'avait pas un futur Budget comme celui-ci et un endettement maîtrisé, on n'arriverait pas à faire ces travaux-là.

Monsieur le Président, vous l'avez dit tout à l'heure, je pense qu'il faudra regarder un peu au niveau des Jeux Olympiques : si l'on avait la chance qu'ils se passent chez nous, il faudrait en profiter pour aller chercher de l'argent pour faire cette étude de faisabilité de vulnérabilité de la 1091, sans oublier la 1075, avec les créneaux de dépassement, avec les ouvrages qui restent à faire, sur la 900B en direction de Remollon – qui est chère à nos collègues - et sur la

942 où il y a 50 millions d'inscrits. Je crois que c'est grâce à tout cela que l'on pourra faire des Orientations Budgétaires qui sont plus que correctes. On passe de 60 millions à 70 millions. Mais, je suis d'accord avec toi, Lionel : c'est beau de passer de 60 millions à 70 millions d'euros, mais il faut voir le taux de réalisation, à la fin. Le taux de réalisation n'est pas celui que l'on arrive à avoir. Si l'on arrivait à 70 % ou à 80 % de taux de réalisation, on serait dans des bons chiffres, alors que l'on est plutôt bas dans les chiffres. Ce qui ne m'empêche pas, Président - j'aurais dû le faire tout à l'heure parce que mon nom a été cité plusieurs fois -, que ce n'est pas moi qu'il faut remercier quand on parle des Routes, c'est l'ensemble de nos Services, Monsieur le Président qui a été très présent. Monsieur le Directeur, je m'adresse un peu à vous, et bien sûr à Alain RAMON. Merci à nos Services des Routes qui ont été très présents. Merci à nos agents. Et je compte sur vous pour faire passer ce message. Je pense aussi aux Services Financiers et aux Services Légaux au niveau des Appel d'Offres qui sont bien souvent un peu trop longs – on l'a vu dernièrement, ce n'est pas une critique -, et on a vu que, pour faire un Projet si petit soit-il, il faut pratiquement 8 mois. C'est un peu long. Si l'on pouvait raccourcir un peu ces délais, tout en restant dans la légalité, cela permettrait de donner du travail aux entreprises et d'augmenter notre Taux de Réalisation. Mais enfin, quand on a connu des Orientations Budgétaires - où l'on avait le rouleau de Sopalin à côté - aujourd'hui ce n'est pas ce cas-là, et c'est très bien. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, en remerciant l'ensemble des services.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien. En tout cas, le Directeur des Routes a entendu le message sur le raccourcissement des délais. Quand on parle des Routes, tu sais très bien que c'est toi qui es l'incarnation du Service Routier dans le Département, donc pas de fausse modestie, de ce côté-là.

La parole est à Marine.

Madame MICHEL. - Merci, Président. Monsieur le Président. Chers Collègues, je profite pour associer mon ami et collègue Dany GALLAND à mes propos. Patrick RICOU notre Vice-Président en charge des finances l'a évoqué :

une Politique Sportive ambitieuse, de nombreux évènements sportifs à venir, vous l'avez évoqué toutes et tous dans vos propos. De plus en plus de sportifs de Haut Niveau Haut-Alpins qui sont une véritable vitrine pour notre département, et qui sont bien évidemment soutenus financièrement par le Département des Hautes-Alpes. Et au vu des prochaines échéances sportives à venir, c'est quelque chose qui est très important.

Un petit point aussi sur notre Politique « Terre de Jeux » qui va se lancer, comme disait notre collègue Anne TRUPHEME, avec plus de moyens pour l'Année Olympique à venir. Vous avez trois centres d'entraînement : Briançon pour l'escalade, L'Argentière pour le kayak et Montgenèvre pour le VTT. Sachez d'ores et déjà qu'à Briançon, le mur d'escalade, qui a été réalisé et financé en partie par le Département, sera le support de la dernière étape de la Coupe du Monde d'escalade, avant les Jeux de Paris 2024. Donc une véritable et une formidable opportunité de mise en avant.

En matière de sports de nature : le nouveau Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires qui a été révisé et que l'on a voté sur les dernières Sessions. J'en profite aussi pour remercier les services qui ont travaillé énormément sur ce Plan Départemental. On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Je pense qu'il est important de le souligner. Le travail a été très bien réalisé, avec un long travail de concertation, des réunions techniques, pour aboutir à un Plan qui est complet, mais qui sera toutefois évolutif et en lien avec les différents Acteurs Sportifs du Territoire.

Et puis, bien évidemment, je n'en parlerai pas longtemps parce nous avons déjà évoqué la candidature des Alpes pour les Jeux Olympiques 2030, qui seront une véritable opportunité sportive et un formidable héritage économique, notamment dans les infrastructures qui seront développées et qui feront la renommée bien évidemment de tout le Territoire. Rendez-vous cet après-midi pour avoir l'officialisation des sites qui accueilleront ces Jeux des Alpes 2030. On attend avec grand plaisir cette annonce. Merci Président.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Marine. On va terminer ces commentaires autour des Orientations Budgétaires avec Monsieur MURGIA.

Monsieur MURGIA. - Merci, Monsieur le Président. Juste un commentaire pour rappeler à notre collègue Rémi qu'il y a une immense différence entre l'Auvergnat et le Champsaurin, comme chacun le sait. Il n'y a pas de « Salers » dans le Champsaur, mais plutôt des Abondances, voire quelques Montbéliardes. Je parle sous le contrôle de mon collègue Christian. Ce qui fait une différence non négligeable au-delà du fait que nous n'avons pas Michelin ni l'AS Clermont-Ferrand, mais les Rapaces de Gap et les Diables rouges.

Au-delà de cela, je voulais revenir sur l'Aide aux Communes qui est le sujet qui nous occupe particulièrement dans ces Orientations Budgétaires pour tout simplement rappeler à l'ensemble des collègues que le choix qui vous est proposé dans ces Orientations Budgétaires est de maintenir un Budget de Solidarité Territoriale élevé. Je crois que nous pouvons être assez fiers de se dire qu'en l'espace d'à peine une mandature, on a doublé le Budget d'Investissement de la Collectivité - ce qui n'est pas totalement neutre -, tout en ne dégradant aucun des indicateurs. On a eu, me semble-t-il – je n'ai pas assez ni d'âge ni d'expérience pour l'avoir connu -, des débats d'une autre teneur dans cet Hémicycle quand on employait les mots « dette » ou « emprunt ». Je n'ai fait que lire les livres d'histoire ; peut-être que d'aucuns le confirmeront.

Cela étant dit, n'oublions pas tout de même que les montants extrêmement importants que nous consacrons à l'aide aux communes est un débat qu'intellectuellement, nous pourrions avoir, après tout : ce qui vous est proposé, c'est que le Conseil Départemental s'occupe des autres avant de s'occuper de lui. Nous pourrions faire le choix de dire : pourquoi ne met-on pas 20 millions de plus sur nos infrastructures à nous ? Parce que le Département a toujours porté cette idée de la Solidarité avec les Communes. Et je voudrais aller même plus loin puisque, en plus de cela, nous avons une aide aux communes extrêmement diversifiée. Sous l'implication de notre collègue

Bernadette SAUDEMONT, a été initiée cette année, une enveloppe pour le petit patrimoine. Qui finance le petit patrimoine des communes ? Et Dieu sait que l'on a un Patrimoine extraordinaire dans les Hautes-Alpes. Personne. Quelle Collectivité en France met autant que ce que l'on met, cher Marcel, sur la Voirie Communale ? Même l'État ne subventionne plus les routes. Je voudrais préciser que, quand les voitures seront toutes électriques, a priori, vu qu'elles ne voleront pas, il faudra encore des routes. Qui, à part le Département, subventionne la voirie communale et aide les communes à refaire le petit chemin qui est détruit parce qu'il y a eu des orages ? C'est nous. Je crois que l'on peut en être fiers.

Prenons l'exemple de l'Eau et de l'assainissement – mon collègue Éric PEYTHIEU le sait bien : aujourd'hui, les sujets de réseaux, d'autant plus avec la perspective de 2026 et de la possible Inter-Communalisation qui fait peur à tout le monde, sont des sujets sur lesquels l'impact financier, pour les communes, est extrêmement élevé. Qui y va ? C'est le Département.

Je voudrais vraiment appeler de mes vœux que nous puissions, budget après budget, consacrer les montants de la Solidarité Territoriale parce que je crois qu'en plus de ça, étant le département le plus loin de Marseille, c'est toujours très difficile. Nous sommes très aidés par la Région, mais on sait que la proximité est extrêmement importante pour les Maires qui ont besoin d'avoir une réponse à la fois pragmatique, rapide, efficace, et que la Collectivité Départementale y répond. Et avec les Orientations Budgétaires que nous nous donnons, elle pourra continuer à y répondre durablement. Je crois qu'il faut que l'on s'en félicite et surtout que nous en soyons fiers. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur MURGIA. Nous avons terminé ce tour d'horizon. Comme il est de tradition, il n'y a pas de vote à exprimer. Simplement, vous prenez acte des projections qui vous ont été faites sur ce rapport d'Orientations Budgétaires.

(L'Assemblée prend acte à l'unanimité)

AUTONOMIE

CD-23-11-2297 AUTONOMIE - CONVENTION CADRE AVEC LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES - MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE - NOV. 2023

Madame MOSTACHI. – c'est la *Convention Cadre* entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH des Hautes-Alpes), une première convention signée le 3 mai 2019, qui portait sur la création de la Maison départementale de l'Autonomie (MDA).

La présente convention définit les modalités de fonctionnement et de mutualisation entre les deux entités pour assurer la continuité des missions de la MDA. Elle porte sur l'articulation entre les professionnels et services de la MDPH et du Département.

Cette Convention Acte la poursuite de la construction de la MDA, avec la mise en lumière d'éléments de rapprochement engagés entre les deux institutions : rédaction d'un rapport d'activité de la MDA, travail sur des éléments statistiques et qualitatifs communs dans le cadre de l'Observatoire social, mise en place de journées de la MDA sur des thèmes spécifiques de l'autonomie, processus de travail en commun renforcé avec la Gestion Électronique des Documents, la (GED).

Le Département confirme, par ailleurs, son appui à la MDPH sur des fonctions support : système d'information géré par le Département, délégué à la protection des données (DPO), commun au Département et à la MDPH, support des services des Affaires Juridiques, de l'Achat Public, de la Communication, ou encore des Ressources Humaines.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

CD-23-11-2300 **BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX - ADHESION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE DE GAZ NATUREL PROPOSE PAR L'UGAP - NOV. 2023**

Monsieur CANNAT. - Le Département adhère au dispositif de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP), depuis l'année 2015. Compte tenu des enjeux techniques, juridiques et économiques que soulève l'achat d'énergies, du faible nombre de sites concernés (9 exactement) et de l'absence de fournisseurs locaux, il est proposé de renouveler l'adhésion au dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'Union des Groupements d'Achat Public. Le besoin estimé est de l'ordre de 110 000 € par an.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-23-11-2303 **VIABILITE HIVERNALE - PLAN D'INTERVENTION DE DECLENCHEMENTS DES AVALANCHES - RD 186 - ACCES STATION RISOUL - NOV. 2023**

Monsieur CANNAT. - Concernant ce Plan d'Intervention de Déclenchements des Avalanches (PIDA), on peut dire que l'on se distingue un peu par rapport aux départements voisins. Le Département des Hautes-Alpes, pour parvenir à maintenir des niveaux de service à l'utilisateur sur nos Routes

Départementales en Viabilité Hivernale, conventionne avec des communes pour le déclenchement des avalanches. Le Plan d'Intervention de Déclenchements des Avalanches (PIDA) a pour vocation la sécurisation d'une portion de route. Les conventions de mise en œuvre font l'objet d'un Arrêté du Maire, dont un exemplaire est joint à la présente Convention. Lorsqu'il l'estime nécessaire, le Département demande au Maire de mettre en œuvre le PIDA. Le Maire décide de la mise en œuvre du PIDA. Le Directeur des opérations de déclenchement arrête les dates et heures de fermeture de la route à la circulation, en liaison avec le Maire et le Département.

Le Département se charge d'obtenir la décision administrative de fermeture de la route à la circulation, de la mise en place de la signalisation de fermeture, de mobiliser les moyens nécessaires au déblaiement de la chaussée.

Après chaque intervention, le Maire transmet au Département une copie des fiches d'intervention et l'avis sur la réouverture.

Cette Convention de Partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) prend effet sur la RD186, hors agglomération, entre l'école d'escalade et la Station de Risoul. Le Département et la Commune de Risoul font appel à la Société Risoul « La Belle Montagne », en qualité de Prestataire pour assurer le transport et le largage d'explosifs par hélicoptère, dans le cadre du PIDA.

A noter, Monsieur le Président, que nous participons à 50/50 sur toutes ces opérations, y compris dans le Briançonnais où il y a de nombreux PIDA. Celui-là vient se rajouter aux autres.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur CANNAT. y a-t-il des commentaires ? je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

(Madame CHAUVET quitte l'Hémicycle à 12 h 02, et donne pouvoir à Monsieur VIOSSAT)

ÉDUCATION

CD-23-11-2301 EDUCATION - SUBVENTIONS AU TITRE DES ACTIONS
PEDAGOGIQUES - NOV. 2023

Madame GRENIER. - Il s'agit des subventions au titre des actions pédagogiques. Nous agissons là dans le cadre de la Politique volontariste du Département.

Ce rapport présente deux Programmes d'Aide pour le Développement des Projets : d'une part, des aides aux Communes, aux Communautés de Communes et Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique pour le Développement d'Activités Pédagogiques à destination des élèves des écoles primaires dont ils ont la charge. On a beaucoup parlé de solidarité, ce matin, avec les communes, c'est peut-être, à moindre échelle, mais c'est aussi de la solidarité avec les communes de moins de 3 000 habitants.

Et puis, un dispositif de distribution de fruits dans les collèges : le Département propose, chaque année, d'aider financièrement la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles pour qu'elle organise le Projet Départemental « Une pause fruitée », et dans ce cadre, elle coordonne les producteurs locaux pour la distribution de fruits locaux dans tous les collèges des Hautes-Alpes, pendant la récréation. Celle-ci aura lieu en novembre ; je crois que les dates ont été diffusées à tous les Conseillers Départementaux. J'espère que vous serez au moins présents une fois.

Ce dispositif favorise la rencontre des producteurs locaux de pommes avec les élèves collégiens, et permet aux collégiens de découvrir ou de redécouvrir les produits de leur Territoire.

Monsieur LE PRESIDENT. - Et leurs bienfaits. Merci, Madame GRENIER. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

CD-23-11-2302 COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT - DOTATION COMPLEMENTAIRE 2023 - NOV. 2023

Madame GRENIER. - Il s'agit là surtout du collège Centre. Vous savez que la Région gère la Cité Mixte Dominique Villars, et bien sûr le collège Centre qui en fait partie. La Région a interpellé le Département à propos de l'augmentation du prix du gaz liée à un marché renégocié par la Région, dans un contexte économique très défavorable. Et ce pour l'ensemble des établissements dont elle a la charge, dont principalement le collège Centre.

Le collège Centre a transmis au Département une demande de dotation complémentaire, qui a été argumentée notamment par la production des montants facturés pour les consommations de gaz et informant que l'établissement est à la limite de la cessation de paiement.

La Région a, quant à elle, voté une dotation complémentaire au Lycée Dominique VILLARS, en mars 2023. Nous intervenons là pour les mêmes raisons. Il est proposé d'allouer une dotation complémentaire de 112 500 €. Nous avons mis au Budget plus de 70 000 €. Ce qui veut dire que l'on agit à plus du double de la somme inscrite au Budget sur ce chapitre-là. En cas de besoin, les Fonds Propres de l'établissement pourraient intervenir.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

CD-23-11-2282 FINANCES - SDIS - AVENANT EXCEPTIONNEL - CONTRIBUTION DÉPARTEMENTALE 2023 - NOV. 2023

Monsieur RICOU. - Nous avons déjà parlé de ce sujet au moment de la Décision Modificative du Budget. L'exercice 2023 du SDIS a été impacté par plusieurs évènements qui n'étaient pas prévus à son budget initial, notamment les évènements exceptionnels – et c'est le plus important - liés aux feux de forêt générant un coût supplémentaire d'environ 350 000 €. Mais, ces surcoûts n'ont pas été les seuls. Il y a eu également des mesures nouvelles concernant les Ressources Humaines, notamment l'augmentation du Point d'Indice, le contrat d'assurance Matras, etc., pour 183 000 €.

De la même manière que la Collectivité Départementale, le SDIS a connu l'impact lié à l'inflation, notamment sur les coûts de l'énergie qui se sont traduits par un surcoût de 158 000 €.

Malgré des recettes complémentaires liées au remboursement des colonnes et au remboursement des mises à disposition, les besoins complémentaires en fonctionnement du SDIS, pour l'exercice 2023, s'élèvent à 355 000 €.

Je vous propose de valider un Avenant qui intègre ces évolutions budgétaires. Je vous rappelle que la contribution initiale du Département s'élevait à 7 578 000 M€, et je vous propose de la porter à 7 933 000 €.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

**CD-23-11-2288 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OGEC SAINT JOSEPH
- NOV. 2023**

Monsieur RICOU. - L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), l'Association Gestionnaire de l'Etablissement scolaire Saint-Joseph, sollicite une garantie conjointe du Département et de la Région, à hauteur de 50 %, d'un montant de 2 M€ sur un emprunt global de 2,4 M€. Il s'agit de garantir un montant de 1 million d'euros pour cet emprunt destiné à la construction d'un nouveau bâtiment qui hébergera le nouveau Pôle de Restauration, ainsi que la partie Lycée.

Cette quotité de garantie est répartie proportionnellement à l'effectif des lycéens et des collégiens : un tiers pour le Département (330 000 €) et deux tiers pour la Région Sud (670 000 €). Il s'agit d'un emprunt au taux de 4,01 %.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

**CD-23-11-2308 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION
DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS
D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE
FONCIERE 2023 - MODIFICATION - NOV. 2023**

Monsieur RICOU. - Ce rapport annule et remplace la Délibération que nous avons prise, ici même, le 23 septembre 2023. Il a pour objet de régulariser une erreur du montant à répartir. En effet, suite à une erreur matérielle de la Préfecture des Hautes-Alpes, nous demandant de n'inscrire la Commune de Chorges qu'à partir de la répartition 2024, et non au prorata de sa date d'exclusion suite à son classement puisque la Commune de Chorges est désormais classée en commune Station de Tourisme, il faut que nous prenions une délibération qui intègre cette modification de calcul de répartition de ce Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

◆ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-23-11-2253 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET
TRANSFORMATIONS DE POSTES - NOV. 2023

Madame GARCIN-EYMEOUD. - C'est le traditionnel rapport de création et transformation de postes qui nous permet d'ajuster le tableau des emplois et la mise en œuvre de nos Politiques. Il concerne notamment la reconduction du dispositif de vacations pour déclencher les PIDA.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

NUMÉRIQUE

CD-23-11-2304 TRANSFORMATION NUMERIQUE - ADHESION A LA CANUT -
NOV. 2023

Monsieur TENOUX. - Le Département a besoin d'acquérir du matériel, des logiciels et des prestations informatiques et télécom, de manière régulière, pour soutenir ses activités et ses services. La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique.

Le recentrage de la Centrale d'Achats Informatiques Hospitalière (CAIH) vers son cœur de métier, qui est le domaine hospitalier, amène les Collectivités Territoriales à participer collectivement à la création d'une nouvelle Centrale d'Achats d'envergure Nationale.

La Centrale d'Achat Numérique et des Télécoms a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents et des procédures de gestion en leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécom.

Les marchés du numérique et des télécoms sont très techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

Dans un premier temps, la proposition a été faite en priorité à tous les Départements, et 38 ont déjà signifié leur intérêt.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations sur rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

DIVERS

CD-23-11-2255 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - TROISIEME TRIMESTRE 2023

Monsieur LE PRESIDENT. - Vous avez la liste de toutes les Opérations et décisions que j'ai pu prendre pour le Troisième Trimestre 2023.

(Il est pris acte à l'unanimité des membres présents ou représentés)

**CD-23-11-2272 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION
D'ESTER EN JUSTICE - TROISIEME TRIMESTRE 2023 - NOV.
2023**

Monsieur LE PRESIDENT. - Cela concerne :

- le Tribunal pour Enfants, pour une requête de Mineur Non Accompagné,

- le Tribunal Administratif pour 2 requêtes en contentieux sociaux, une requête en annulation, une requête indemnitaire,

- le Tribunal Judiciaire pour une requête de délaissement parental.

(Il est pris acte à l'unanimité des membres présents ou représentés)

**CD-23-11-2310 AFFAIRES JURIDIQUES - AVIS RELATIF AU CHANGEMENT
DE NOM DE LA COMMUNE DE ROUSSET - ROUSSET-SERRE-
PONCON - NOV. 2023**

Monsieur LE PRESIDENT. - Nous devons nous prononcer sur le changement de nom de la Commune de Rousset qui devient Rousset-Serre-Ponçon. Bien entendu, je vous propose d'émettre un avis favorable.

Monsieur BONNAFFOUX. - Il s'agit d'une requête de Madame Le Maire, depuis longtemps d'ailleurs. Il faut savoir que Serre-Ponçon est un rocher qui est sous le barrage, et que le nom de Serre-Ponçon peut être revendiqué par Rousset, uniquement.

Monsieur LE PRESIDENT. - Bienvenue à Rousset-Serre-Ponçon. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés)

MOTION

Motion sur l'Aménagement d'un Giratoire à l'intersection de la RN 85 et de la RD 942, dit Rond-Point de Tallard, visant à améliorer à la fois la desserte des Stations et Vallées du Nord des Hautes-Alpes, l'Aire Gapençaise et la Vallée de l'Ubaye.

Monsieur LE PRESIDENT. - Nous allons examiner la motion inscrite à l'ordre du jour, et je vais demander à Monsieur MURGIA de nous la lire.

Monsieur MURGIA.- Deux précisions de forme, tout d'abord : la Motion qui vous est distribuée actuellement est donc sensiblement différente de la Motion qui vous a été envoyée voilà trois jours et, comme nous le précisons tout à l'heure, le texte qui vous est proposé est le texte retravaillé, durant ces trois derniers jours, avec les deux Élus du Canton de Tallard que je remercie de leur concours pour arriver à une Motion que je vous propose, de ce fait, de modifier en Séance pour qu'elle ne soit plus la Motion présentée par le Groupe de la Majorité Départementale, mais bien la Motion présentée par l'Assemblée Plénière du Département des Hautes-Alpes. Je vous en fais une lecture rapide, c'est-à-dire pas complète, mais vous l'avez sous les yeux.

Notre Motion concerne donc l'Aménagement du Giratoire à l'intersection de la RN 85 et de la RD 942, dit le Rond-Point de Tallard, et elle vise à encourager l'amélioration de la desserte des Stations des Vallées du Nord des Hautes-Alpes, de l'Aire Gapençaise et de la Vallée de l'Ubaye.

Nous considérons que le Projet porté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est prévu depuis plusieurs années, mais que nous attendons un engagement à la fois ferme et sérieux de démarrage des travaux ; que le Conseil Départemental, réuni ce mardi 7 novembre, demande à l'État, d'une part, de lui faire part, dans les meilleurs délais, du calendrier précis de réalisation de cette opération, faute de quoi il sera fondé à en demander la Maîtrise d'Ouvrage déléguée ; d'accélérer cette réalisation au vu de l'urgence économique et touristique que représente

ce Projet d'Amélioration des dessertes de l'Aire Gapençaise, mais aussi de tout le Nord du Département des Hautes-Alpes ; et de prendre en compte toutes les hypothèses et options permettant, à l'avenir, de désengorger ce point noir de la circulation du département ayant un impact fort sur l'Économie Touristique de nos vallées et de nos stations.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, déjà engagé pleinement dans la Candidature des « Alpes Françaises » aux Jeux Olympiques de 2030, rappelle également sa forte volonté de tout mettre en œuvre en faveur du Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes et pour le désenclavement de ses Stations de Sport d'Hiver (et d'été) et de ses Vallées.

Je voudrais, pour ma part, rappeler des évidences, elles ont été dites ce matin déjà : le Rond-Point de Tallard concerne la Commune de Tallard, mais il concerne toutes celles et ceux qui nous visitent et qui circulent en direction ou au départ de notre département. Je crois que l'on a été nombreux à évoquer les portes d'entrée, les sujets ferroviaires sont aussi des sujets qui nous préoccupent régulièrement. Et je voudrais dire que l'engagement de cette Motion n'est ni plus ni moins que de repasser un message très fort à l'État, consistant à dire que nous attendons maintenant des travaux extrêmement rapides sur ce dossier qui n'a que trop attendu, et que nous serons pleinement engagés financièrement, mais aussi politiquement, pour que le point noir de la circulation le plus important de notre département soit résolu le plus vite possible.

Je crois qu'il était nécessaire de mettre une saine pression sur nos Partenaires de l'État, mais parfois - surtout quand c'est vu du point de vue de la Région, Monsieur le Président, un peu moins quand c'est vu du point de vue du Département - on se dit peut-être, dans les directions déconcentrées de l'État, à Marseille, que finalement, Gap et Briançon, c'est un peu loin et qu'ils peuvent attendre un peu. Le Conseil Départemental, ici réuni, si vous décidez de voter cette Motion à l'Unanimité, passera ce message très simple à l'État : nous en avons marre d'attendre, et il faut maintenant que ces travaux se fassent vite, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien. Je pense que nous serons tous d'accord.

Monsieur CANNAT. - Tout à fait d'accord avec les propos que vient de tenir Arnaud MURGIA, bien entendu en complet accord avec les Conseillers Départementaux du Secteur concerné.

Un petit historique, Monsieur le Président, si vous me le permettez, sur ce Carrefour de Tallard. Il était inscrit au Programme de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI) de 2009 à 2014. Il a été repris après au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2021. Et il devrait se réaliser en 2024, soit quinze ans pour faire un Giratoire qui, pour moi, sera le plus cher du Département puisqu'il va être chiffré à environ 4 M€.

Je rappellerais, Monsieur le Président, par rapport à nos services, que la DREAL nous a confié deux carrefours (un sur la RN 85 en direction de la 88, en direction de Laye, et un autre sur la 85 en direction de la RD 14) : on n'aura pas mis moins de trois ans puisqu'on lance l'Appel d'Offres au printemps 2024.

Pour moi, cette motion est très bien, mais je pense que ce giratoire, malheureusement, ne résoudra pas tous les problèmes, y compris les problèmes des jours et des heures de pointe de la sortie de l'A51 en direction à la fois de l'Aire Gapençaise et du Nord du département.

Monsieur le Président, j'y reviens, une fois de plus - je crois que Arnaud MURGIA l'a dit : à quand le transfert des Nationales au Département ? Il faut que vous insistiez un peu, Monsieur le Président, avec l'Assemblée des Départements de France. Il faut que l'on arrive à finir. Il va y avoir ce Giratoire à 4 M€. Celui de Saint-Crépin, qui a quatre branches, a coûté 3 M€. Celui-là a trois branches et demie, il va coûter 4 M€, sans pour autant satisfaire la totalité, sans pour autant qu'il y ait « un shunt » puisqu'il y a aussi une Voie Cyclable. Je crois qu'il faut travailler en commun accord, y compris avec les élus des communes concernées et les Conseillers Départementaux du Secteur concerné, mais ce Giratoire ne résoudra pas tous les problèmes. Prenons déjà ce que l'on va nous faire. Cela fait trop longtemps que l'on attend ce Giratoire,

prenons déjà ça ! Et après, travaillons sur le reste, Monsieur le Président, car on ne résout pas le problème.

Monsieur LE PRESIDENT. - Arrêtons de nous faire du mal sur ce sujet.

Je mets cette Motion aux voix.

(La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés)

Merci beaucoup.

Demain, démarre le Congrès des Départements de France à Strasbourg, auquel j'aurai le plaisir de participer. Nous allons parler des Hautes-Alpes, encore une fois, à Strasbourg.

Merci à vous tous. Je lève la séance pendant 5 minutes et nous tenons une Commission Permanente rapide, dans les minutes qui suivent.

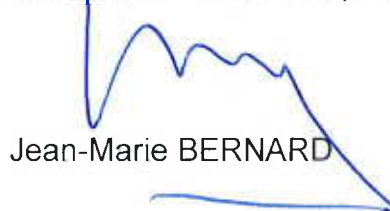
(La séance est levée à 12 h 19)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD



1

SOMMAIRE

- 1 Les opérations exceptionnelles de la DM**
- 2 Budget principal : Les chiffres clés du fonctionnement**
- 3 Budget principal : Les chiffres clés de l'investissement**
- 4 Budget principal : ZOOM sur les dépenses d'investissements par politiques & opérations**
- 5 Budget principal : Synthèse et équilibre**

Annexes

A – Détail des dépenses de fonctionnement

Pa. 2

2

1 - Les opérations exceptionnelles de la DM

=> Fond national de péréquation des DMTO

- Notification du 9 août 2023 de la préfecture des Hautes-Alpes : La contribution 2023 du département des Hautes-Alpes au Fond national de péréquation des DMTO s'élève à **4 350 815 €** (PI : le département est également bénéficiaire à hauteur de 10,8 M€)

=> **Budget initial : 4,06 M€**

=> **Besoin complémentaire dans le cadre de la DM2 : 344,7 K€**

=> SDIS

- Mesures nouvelles ayant impactées le budget du SDIS en 2023 (Coût feux de forêts, revalorisation du point d'indice, coût énergie,...)

=> **Budget initial : 7,578 M€ selon l'avenant 1 à la convention 2022/2024**

=> **Besoin complémentaire dans le cadre de la DM2 : 355 K€**

=> Prêts aux ASA

- Pour faire suite à la délibération N° CP-23-09-2225 du 26/09/2023 donnant un accord de principe pour le soutien du département aux ASA des Herbeys et du Rocher Roux en accordant un prêt respectif de 500 000 € et 90 000 € sans garantie ni intérêt dans le cadre de travaux de sécurisation de leurs réseaux d'irrigation, la DM intègre les mouvements financiers nécessaires à cette mise en œuvre en investissement en **chapitre 27 pour 590 000 €**.

=> Fonctionnement : Ressources humaines

- Plusieurs mesures nouvelles sont venues impacter le budget des Ressources Humaines au cours de l'année 2023, trouvant ainsi la source des demandes nouvelles comme détaillées ci-dessous :

=> **Revalorisation de 1,5% du point d'indice : 511 K€**

=> **Reconduction du dispositif de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat : 65 K€**

=> **Harmonisation de l'évolution de la rémunération des contractuels sur postes vacants : 60 K€**

=> **Revalorisation du SMIC avec impact sur la rémunération des ASFAM : 40 K€**

=> **Ajustement du montant des titres restaurants : 13 K€**

Ainsi le montant du besoin complémentaire en 012 s'élève à **695 K€**.

Pa. 3

3

2 - Budget principal : Les chiffres clés du fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : **804 715 €**

Dont les principaux mouvements sont :

- Rémunération principale – 012 :	695 000 €
- Fond national de péréquation – DMTO :	344 715 €
- Service d'incendie – SDIS 05 :	355 000 €
- Réduction chapitre 65 – Contributions	- 590 000 €
- RSA :	- 1 100 000 €
- Autres contributions	- 200 000 €
- Frais de séjour PH	1 300 000 €

Recettes de fonctionnement : **1 394 715 €**

Dont :

- Remboursement Assurances	5 000 €
- Revalorisation DMTO	1 389 715 €

NB : D'autres mouvements existent mais s'équilibrent et son présentés en annexe A.

Disponible section de fonctionnement = 590 000 €

Cf : détail en annexe A

Pa. 4

4

3 - Budget principal : Les chiffres clés de l'investissement

Comme la précédente décision modificative, cette étape budgétaire est consacrée à une réaffectation des crédits d'investissements existants sans demandes complémentaires :

Dépenses d'investissement : 590 000 €

- Prêts accordés aux ASA 590 000 €

Recettes d'investissement : 0 €

Dont :

Besoin de financement des investissements = 590 000 €

Zoom sur la réaffectation des crédits par politique & opération

Pa. 5

5

5 - Budget principal : Synthèse

Le besoin de financement des investissements est couvert par un excédent de fonctionnement à hauteur de 590 000 € tel que présenté ci-dessous :

Synthèse DM 11/2023 - Budget PRINCIPAL					
	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses (CP)	Recettes (CP)	Dépenses (CP)	Recettes (CP)
Mouvements réels	0,00 €	590 000,00 €	0,00 €	804 715,00 €	1 394 715,00 €
Mouvements d'ordre					
Virement à la section d'investissement - 023				590 000,00 €	
Virement de la section de fonctionnement - 021			590 000,00 €		
Total	0,00 €	590 000,00 €	590 000,00 €	1 394 715,00 €	1 394 715,00 €

Pa. 7

6

Annexes

A - Détail des dépenses de fonctionnement

Imputation	Niveau	Libellé	Situation avant DM	Propositions des services CP en +
Fonctionnement	Section		76 842 416,25	1 394 715,00
011	Chapitre	Charges à caractère général	2 576 504,00	203 560,00
60612	Article	Energie - Electricité	99 500,00	18 000,00
60622	Article	Carburants	1 855 644,00	17 900,00
60636	Article	Habillage et vêtements de travail	126 000,00	20 000,00
611	Article	Contrats de prestations de services	274 460,00	65 860,00
61551	Article	Matériel roulant	140 000,00	58 800,00
6188	Article	Autres frais divers	9 300,00	30 000,00
6288	Article	Autres	71 600,00	-7 000,00
012	Chapitre	Charges de personnel et frais assimilés	17 789 150,25	695 000,00
64111	Article	Rémunération principale	17 789 150,25	695 000,00
014	Chapitre	Atténuations de produits	4 006 100,00	344 715,00
7392251	Article	Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des DMTD	4 006 100,00	344 715,00
017	Chapitre	RSA / Régularisations de RMI	19 799 315,00	-1 079 000,00
65171	Article	RSA - Versements pour allocations forfaitaires	19 656 000,00	-1 100 000,00
6568	Article	Autres participations	143 315,00	21 000,00
65	Chapitre	Autres charges de gestion courante	32 671 347,00	1 230 440,00
65131	Article	Bourses	189 000,00	-40 000,00
65242	Article	Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés	16 397 015,00	1 300 000,00
655111	Article	Établissements publics	2 650 317,00	40 000,00
6553	Article	Service d'incendie	7 578 292,00	355 000,00
6558	Article	Autres contributions obligatoires	350 000,00	-200 000,00
6568	Article	Autres participations	2 262 568,00	-53 200,00
657348	Article	Autres communes	217 629,00	-40 000,00
657358	Article	Autres groupements	15 000,00	15 000,00
657381	Article	Autres établissements publics locaux	68 233,00	-40 000,00
65748	Article	Autres personnes de droit privé	2 943 293,00	-106 360,00

Pa. 8

7



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr



8



1

SOMMAIRE

1 : Les engagements du Département : *une gestion saine qui permet de maintenir les engagements pris en 2021 en dépit des évolutions conjoncturelles*

2 : La situation financière actuelle :
- *contexte national*
- *Projection clôture 2023*

3 : Orientations budgétaires 2024 :

4 : Conclusion

Pa. 2

2

1 - Les engagements du Département



Fort de sa gestion des années précédentes, le **DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES** peut envisager sereinement la continuité des politiques sur lesquelles il s'est engagé depuis 2021.

Comme tout acteur économique *–public comme privé–*, le **DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES** devra intégrer l'évolution du contexte économique et socio-économique dans son modèle de gestion :

- ✓ L'**inflation** encore très élevé dans les prévisions 2024
- ✓ La **réduction** de nos recettes de **DMTO** conséquence directe de la hausse des taux et de l'effondrement du marché immobilier
- ✓ La **hausse** de nos **dépenses de fonctionnement**

Notre défi

Maintenir notre action et nos ambitions par nos politiques sur le Territoire Départemental

Préserver notre bonne gestion financière afin de garantir la pérennité des politiques publiques dans les années à venir

Pa. 3

3

1 - Les engagements du Département



Notre défi

Maintenir notre action et nos ambitions par nos politiques sur le Territoire Départemental

- ✓ **MAINTENIR** une politique d'investissement ambitieuse (416M€ ; 2022-2028),
- ✓ **DEVELOPPER** les mobilités,
- ✓ **FAVORISER** l'offre culturelle,
- ✓ **ACCOMPAGNER** les publics les plus fragiles,
- ✓ **S'ENGAGER** en matière d'éducation et de jeunesse,
- ✓ **POURSUIVRE** l'accompagnement des transitions énergétiques, écologiques & numériques.

Pa. 4

4

1 - Les engagements du Département



Notre défi



Préserver notre bonne gestion financière afin de garantir la pérennité des politiques publiques dans les années à venir

- ✓ **MAINTENIR** une épargne brute > à 40M€ et son taux > à 15%
- ✓ **CONSERVER** une épargne nette > à 20M€ et son taux > à 10 %,
- ✓ **ASSURER** une capacité de désendettement inférieure à 3,5 ans,
- ✓ **MAITRISER** l'endettement à un niveau ne dépassant pas l'encours du début de mandat (=160M€)

Pa. 5

5

2. La situation financière actuelle : le contexte de l'économie nationale (PLF2024)

Projet de loi de finances pour 2024

Les facteurs expliquant cette dynamique :

- ✓ Soutien essentiellement par la consommation des ménages
- ✓ Amélioration des exportations
- ✓ Maintien de la dynamique positive pour le marché de l'emploi

Les facteurs de risque :

- ✓ Contexte(s) géopolitique(s)
- ✓ Crise immobilière Chine
- ✓ Tensions approvisionnement
- ✓ Dynamique BTP
- ✓ Inflation et taux d'intérêt
- ✓ Maintien des tensions RH
- ✓ Natalité ; 10-15 ans

PIB	H.C.F.P
2023	1% <i>plausible</i>
2024	1,30% <i>optimiste</i>

Inflation	H.C.F.P
2022	5,20%
2023	4,90%
2024	2,60% <i>plausible</i>

Décrue du Déficit public	H.C.F.P
2023	4,40%
2024	4,90%

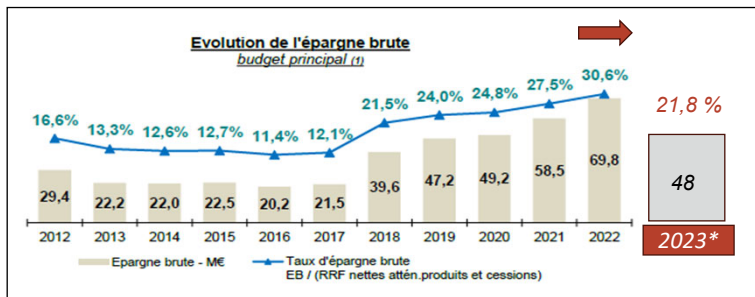
Pa. 6

6

2 – La situation financière actuelle : projection clôture 2023



Rétrospective : L'évolution de notre épargne brute (CA 2022)

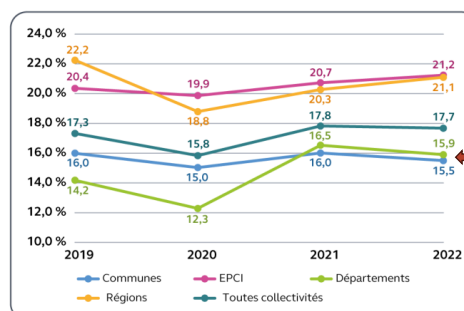


Une **amélioration continue** depuis 2016 résultant de la **politique de gestion** du Département et de **l'augmentation des DMTO à compter de 2021**

Un **taux d'épargne amplement supérieur** à la moyenne des Départements depuis 2019

Une **baisse prévisible** sur 2023 en raison de l'augmentation des dépenses (inflation, mesures nationales, besoins SP, ...) et de la baisse des recettes (DMTO).

Un niveau d'épargne encore **très satisfaisant**



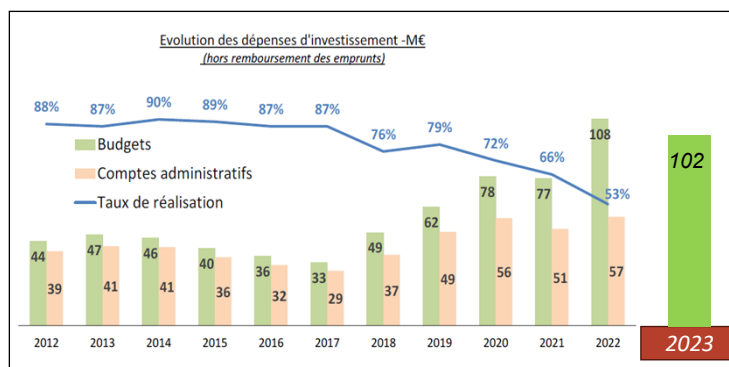
Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Pa.7

2 – La situation financière actuelle : projection clôture 2023



Rétrospective : L'évolution de nos dépenses d'investissement (CA 2022)



		Moyenne des CD
2021 / 2022 :	+ 11,76 %	+ 8,86 %
2017 / 2022 :	+ 97 %	+ 53,57 %

Une progression importante et supérieur à la moyenne nationale des investissements

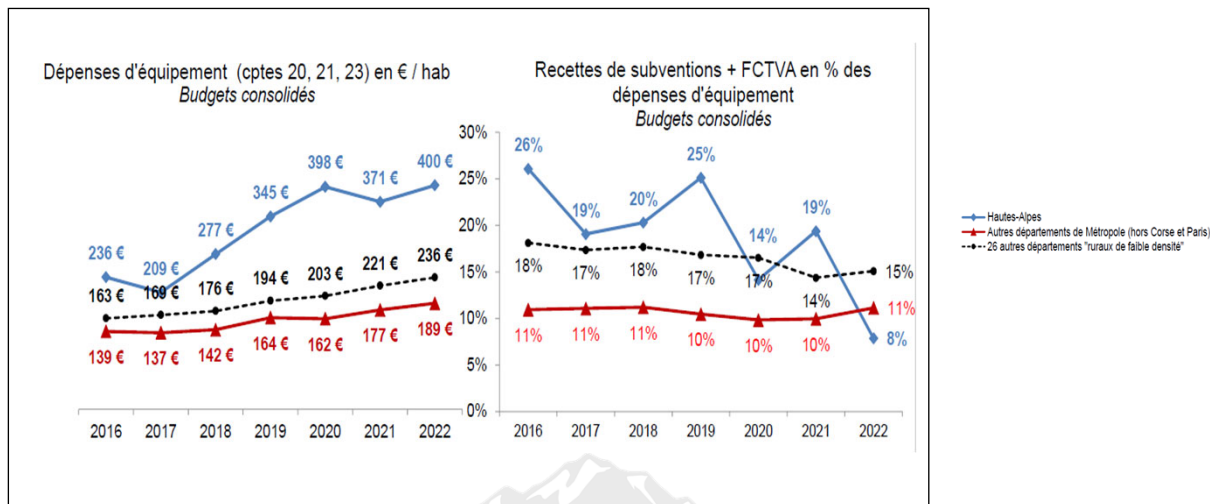
Un taux de réalisation en baisse

Pa. 8

2 – La situation financière actuelle : projection clôture 2023



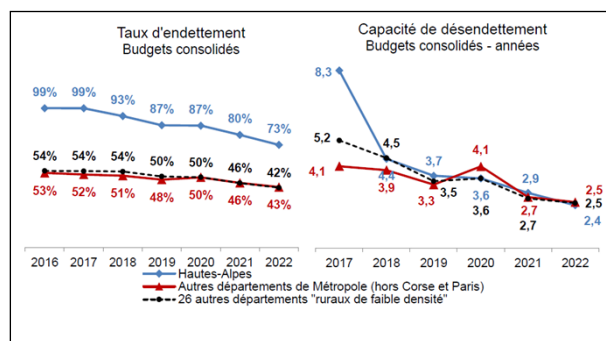
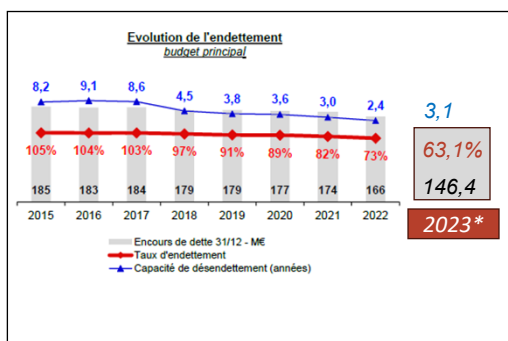
Une politique d'investissement très ambitieuse :



Pa. 9

9

2 – La situation financière actuelle : projection clôture 2023



Une démarche importante de désendettement depuis 2017

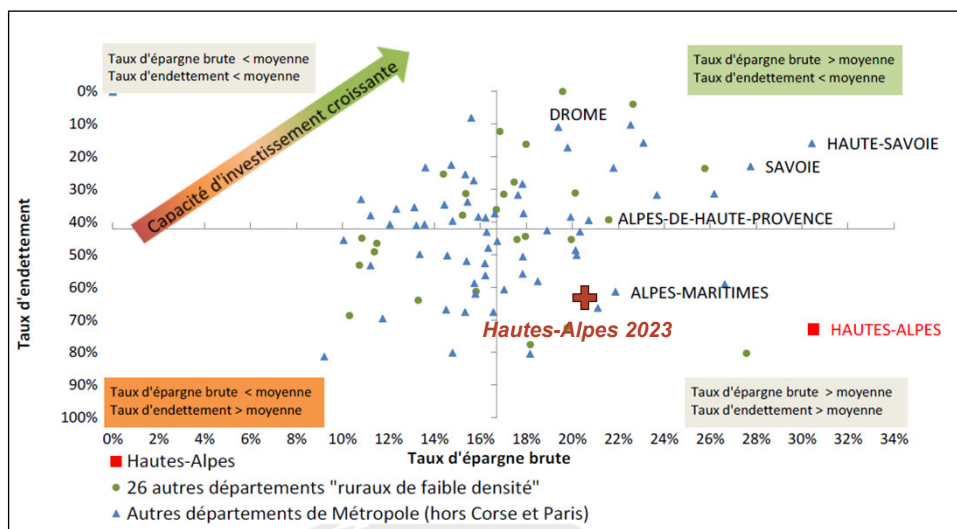
Pa. 10

10

2 – La situation financière actuelle : projection clôture 2023



La capacité à financer les investissements de demain : autofinancement & emprunt



Pa. 11

11

3 – Les orientations budgétaires 2024



La projection des recettes de fonctionnement :

	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
RRF (En M€)	238,2	232,2	231,3	236,2	240,5	244,5	248,9
Tx évol		-2,5%	-0,4%	2,1%	1,8%	1,6%	1,8%
Dont :							
- TVA	68,69	70,42	73,23	75,95	78,66	81,29	83,81
Tx évol		2,5%	4,0%	3,7%	3,6%	3,3%	3,1%
- TSCA	26,12	27,30	30,38	31,44	32,54	33,67	34,84
Tx évol		4,5%	11,3%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
- DMTO	45,99	38,27	31,90	31,90	31,90	31,90	31,90
Tx évol		-16,8%	-16,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
- DGF	28,07	28,06	28,13	28,13	28,13	28,13	28,26
Tx évol		0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%
- Fonds DMTO	10,05	10,83	9,88	9,51	9,33	9,06	9,09
Tx évol		7,8%	-8,8%	-3,7%	-1,9%	-3,0%	0,4%

Restons prudents (dépendance État) !!!! & soyons acteurs (captions les subventions)

Pa. 12

12

3 – Les orientations budgétaires 2024



La projection des dépenses de fonctionnement :

	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DRF hors 012	125,2	136,1	134,1	135,3	137,4	139,1	140,7
<i>Tx évol</i>	1,7%	8,8%	-1,5%	0,9%	1,6%	1,3%	1,1%
Total DRF	168,5	184,2	189,5	191,3	194,5	197,4	200,1
<i>Tx évol</i>	3,5%	9,4%	2,9%	1,0%	1,7%	1,5%	1,4%

2023 ; des augmentations résultant :

- de l'inflation sur nos dispositifs historiques
- de la mise en œuvre, sur une partie de l'année, de mesures nouvelles (nationales et internes)

2024 ; des augmentations résultant :

- de la mise en année pleine des mesures « 2024 »
- de l'inflation prévisionnelle
- maîtrise des coûts & efforts de gestion

2025 & suivants :

- de l'inflation prévisionnelle
- maîtrise des coûts & efforts de gestion

Données corrigées avec taux de consommation (90-100%)

Pa. 13

13

3 – Les orientations budgétaires 2024



Par cette **gestion maîtrisée**, nous sauvegarderons notre épargne permettant de mettre en œuvre nos politiques publics et notamment notre politique d'investissement :

	CA	CA provisoire	CA provisoire				
En M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors cessions et provisions)</i>	238,2	232,2	231,3	236,2	240,5	244,5	248,9
Dépenses réelles de fonctionnement	168,5	184,2	189,5	191,5	195,0	197,9	200,8

En M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Épargne brute <i>(hors cessions et provisions)</i>	69,8	48,0	41,8	44,7	45,5	46,5	48,1
Taux d'épargne brute	29,3%	20,7%	18,1%	18,9%	18,9%	19,0%	19,3%
<i>Remboursement de la dette</i>	18,9	19,8	20,1	19,7	19,5	19,3	16,9
Épargne nette	50,9	28,2	21,7	25,1	26,1	27,2	31,2
Taux d'épargne nette	22,39%	12,77%	9,86%	11,06%	11,30%	11,61%	13,05%

Données corrigées avec taux de consommation (90-100%)

Pa. 14

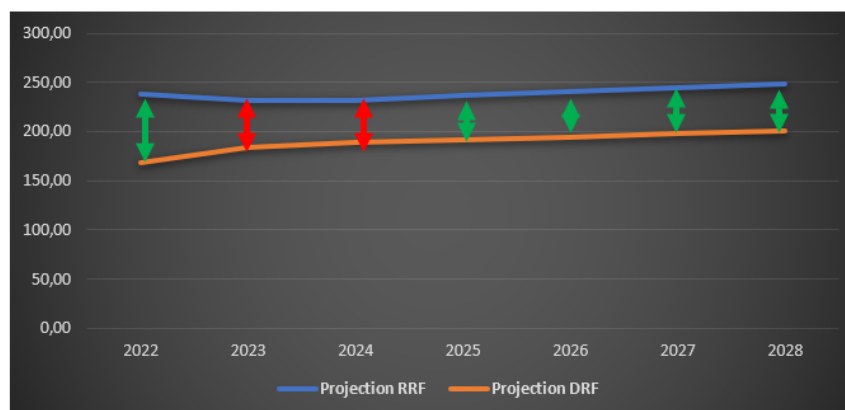
14

3 – Les orientations budgétaires 2024



Un effet ciseau constaté sur 2023 & 2024...

... un effet qui serait « renversé » à partir de 2025 par une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.



Pa. 15

15

3 – Les orientations budgétaires 2024



Une politique d'investissement conforme aux engagements tout en améliorant nos indicateurs d'investissements de par le rétablissement entrevu à partir de 2025 :

AP 416 M€
Période 2022-2028

360 M€
Période 2023-2028

En M€	CA	CA provisoire					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'invest. hors dette (PPI)	56,9	60,0	70,0	70,0	60,0	55,0	45,0
Recettes d'invest. hors emprunt (y compris cessions d'immobilisations)	11,9	12,5	14,6	14,6	12,5	11,5	9,4
dont FCTVA	5,0	5,3	6,2	6,2	5,3	4,8	4,0
dont Subventions (13)	4,4	4,6	5,4	5,4	4,6	4,3	3,5
dont autres (y compris cessions)	2,5	2,6	3,1	3,1	2,6	2,4	2,0
Charge nette des investissements	45,0	47,5	55,4	55,4	47,5	43,5	35,6

En M€	CA		CA provisoire					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Taux d'endettement	73,2%	63,1%	54,6%	53,6%	53,3%	51,0%	44,8%	
Capacité de désendettement	2,4 ans	3,1 ans	3,0 ans	2,8 ans	2,8 ans	2,6 ans	2,3 ans	

En M€	CA		CA provisoire					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Encours de dette fin d'exercice	166,3	146,4	126,4	126,6	128,1	124,6	111,4	

Pa. 16

16

4 – CONCLUSIONS

- Fonctionnement :

Une parfaite maîtrise de nos dépenses (185,6M€ en DRF consommées sur 2024) et une recherche accrue de cofinancement afin de maintenir les équilibres financiers du Département.

Le maintien et la poursuite de nos efforts de gestion, permettra au Département, d'envisager sereinement :

- Investissement :

=> la réalisation de sa politique d'investissement et le financement de 60M€ de crédits de paiement.

Le **DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES** aura ainsi réalisé sur la période 2022 – 2028 416M€ d'investissement pour son territoire

Pa. 17

17



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr



18